

EuroDéfense-France: Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07 - Tel/Fax 01 44 42 42 15
Directeur de la publication: Patrick Bellouard - Rédacteur en chef: Yves Thouvenin

Mail: eurodefense-france@wanadoo.fr
Site Internet: www.eurodefense.fr

Dans cette édition:

La défense européenne, entre promesses et illusions - Novembre 2019

Par Monsieur Frédéric Mauro, Avocat, Chercheur associé à l'IRIS, Membre d'EuroDéfense-France

Pages 2-4

Défense européenne : la position d'EuroDéfense-France - Octobre 2019
Fruit des réflexions du Bureau d'EuroDéfense-France

Pages 5-6

Défense européenne : tendances fortes - Décembre 2019

Éditorial de la lettre No 115 de l'Académie de l'Air et de l'Espace

Page 6

Il faut « démaquiller » l'OTAN - Décembre 2019

Par Jean-Paul Perruche, GCA(2s), Ancien Président et membre du Bureau d'EuroDéfense-France

Pages 7-8

L'Ukraine et la guerre hybride russe : un conflit gelé ? - Décembre 2019

Par Maurice de Langlois, GDI (2s), membre du Bureau d'EuroDéfense-France

Pages 9-10

30 ans après la chute du Mur de Berlin, où en est la Défense de l'Europe ?

Conférence EuroDéfense-France et Fondation Schumann au Palais du Luxembourg (Sénat) à Paris - 8 Nov. 2019

- Communiqué de presse final

Page 11

- Intervention de Monsieur Christian Cambon, Sénateur, Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées

Pages 12-14

La démocratie dans l'adversité,

Compte-rendu de la conférence EuroDéfense-France à l'École militaire le 24 Juin 2019

Par Madame Françoise Delsol, Philosophe, Membre de l'Académie des sciences morales et politiques

Pages 15-16

Défense européenne, le défi de l'autonomie stratégique

Compte-rendu de la conférence EuroDéfense-France et Association Minerve à l'École militaire le 26 Septembre 2019

Avec Madame la Sénatrice Hélène Conway-Mouret et Monsieur le Sénateur Ronan Le Gleut

Pages 17-19

Rubrique Livres

Page 20

Quelles nouvelles en Europe ?

Un résumé des éléments saillants récents des activités de l'UE dans les domaines de la PESC et de la PSDC - 4^{ème} Trim. 2019

Pages 21-22

La vie de l'Association et du Réseau EURODEFENSE

Pages 23-24

Editorial



Depuis le 1^{er} décembre, la nouvelle Commission européenne est en place. Son premier défi sera de mettre en œuvre l'accord de Brexit, puisque les élections générales du 12 décembre en Grande-Bretagne donnent à Boris Johnson une majorité suffisamment confortable pour que le Parlement britannique approuve prochainement – qu'on le regrette ou non – cet accord si longtemps négocié. Les relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni, qui feront l'objet d'autres accords, dépendront de leur confiance réciproque et de leur volonté de partenariat, notamment en matière de défense.

L'Union européenne va donc se retrouver très vite à 27, amputée d'un partenaire majeur mais qui n'hésitait pas à montrer sa différence, en s'excluant de certaines politiques, en bloquant ou retardant des décisions, en matière de défense notamment, ou en exigeant ce fameux « chèque britannique », rompant ainsi avec le principe de solidarité de l'UE. Si ce départ d'un partenaire majeur est regrettable, il peut aussi être vu comme une opportunité pour relancer le projet européen vers une plus grande intégration de ses États membres, intégration que le Royaume-Uni était le premier à rejeter dans tous les domaines.

Pouvons-nous imaginer que l'Union européenne ne progresse plus dans son intégration, voire régresse ? Ce serait la fin de ce beau projet que le monde entier nous envie, et tous les citoyens européens en souffriraient. Même amputée, l'Europe ne manque pas d'atouts. Elle va rester la deuxième ou troisième puissance économique mondiale. Elle offre à ses citoyens un niveau de vie parmi les plus élevés de la planète et le meilleur système de protection sociale au monde. L'Euro, monnaie unique de 19 États membres et seconde devise de réserve internationale, ne devrait pas souffrir du départ du Royaume-Uni. Si l'UE ne peut être considérée comme une puissance militaire de premier ordre, son

approche globale, sa Politique de Sécurité et de Défense Commune et ses fonds d'aide au développement lui permettent de contribuer à la résolution de nombreuses crises. Mais l'UE reste encore divisée dans de nombreux domaines, au plan diplomatique, sur la défense et la sécurité, sur les questions budgétaires et fiscales. Ce sont là des fragilités qui l'empêchent de peser sur la scène mondiale conformément à son poids économique et démographique.

Réduire ces fragilités, c'est rendre l'UE plus forte en rendant ses États membres plus forts ensemble. Loin d'être un handicap pour ses membres, comme le disent à tort les « nationaux souverainistes », l'UE a déjà largement prouvé qu'elle est un atout essentiel pour eux, et pas seulement sur le plan économique. Mais elle peut faire beaucoup mieux et ce sera la tâche du nouvel exécutif européen de le montrer et d'entraîner l'adhésion des citoyens européens.

Sur le plan de la défense et de la sécurité, l'objectif est fixé depuis juin 2016 : c'est celui de l'autonomie stratégique. Ce sera à Josep Borrell, Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et à Thierry Breton, Commissaire en charge du « marché intérieur », dont la mission couvre l'industrie de défense et l'espace confiés à une nouvelle Direction générale de la Commission (DG DEFIS), de concrétiser ensemble les différents projets lancés dans ce but, notamment le Fonds européen de défense dont le règlement reste à approuver définitivement en 2020 avec un budget satisfaisant. C'est un point sur lequel il faudra rester vigilant, le Brexit compliquant singulièrement l'équation budgétaire de l'UE en réduisant les ressources.

Patrick Bellouard

Ingénieur général de 1^{ère} classe de l'armement (2s)

Président d'EuroDéfense-France

La défense européenne entre promesses et illusions

Par Monsieur Frédéric Mauro,

Avocat spécialisé dans le droit européen de la défense,
Chercheur associé à l'IRIS, Membre d'EuroDéfense-France



Frédéric Mauro est avocat, spécialisé dans le droit européen de la défense et chercheur associé à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS). Il est l'auteur de plusieurs rapports pour le Parlement européen et la Commission européenne, dont le futur de la recherche de défense européenne, la coopération structurée permanente, le fonds européen

de défense ainsi que la planification de défense européenne et otanienne. Il a également écrit un rapport remarqué sur l'autonomie stratégique pour le GRIP en 2018.

Il vient de publier son premier livre co-écrit avec Olivier Jehin: « Défendre l'Europe - plaidoyer pour une armée européenne » préfacé par le Général Vincent Desportes (Editions Nuvis – la pensée stratégique 2019).

Toutes ses publications sont disponibles sur son site: www.fredericmauro.net

Il semblerait que nous soyons arrivés à un moment crucial de la brève histoire de la défense européenne. Depuis 2016, de multiples initiatives ont eu lieu, aussi bien dans le cadre de l'Union, qu'en dehors. Malheureusement, ces initiatives ne suffiront pas à constituer une authentique défense européenne, entendue au sens de défense *de* l'Europe, *par* l'Europe et *pour* l'Europe.

En effet, la polémique occasionnée par les propos du Président de la République sur la « mort cérébrale » de l'OTAN montre, s'il en était besoin, que les Européens ne sont pas tous sur la même longueur d'ondes. La majorité d'entre eux marche, tel un somnambule, en se répétant que l'OTAN est la clef de voûte de la défense de l'Europe et n'envisage cette dernière que comme un cadre de coopération industrielle, dans le meilleur des cas.

Certes, l'Alliance atlantique, dans sa dimension politique, est à l'agonie. C'est un fait. Mais la défense européenne, qu'on l'appelle « Union européenne de défense » ou « armée européenne » n'est toujours pas née et la France apparaît parfois bien seule à vouloir la construire.

Au lieu de s'entredéchirer, les Européens seraient bien inspirés de réaliser que la défense de l'Europe leur incombe désormais au premier chef et feraient mieux de poursuivre de façon intelligente, et sincère, la construction d'une authentique défense européenne. Cette analyse offre un bref panorama des initiatives en cours et des défis à relever.

Mettre en œuvre les initiatives décidées - au sein du cadre de l'Union : finir le travail

La coopération structurée permanente ou PESCO est l'un des projets phares de la défense européenne telle

qu'établie dans le traité de Lisbonne. Normalement, elle aurait dû constituer le processus capacitaire permettant de construire la « capacité opérationnelle » (article 42.1 du Traité de l'Union européenne) pour une avant-garde d'États membres capables et désireux de conduire des opérations de gestion de crise en dehors de l'Union, sans l'aide des Américains, ce qui est la substantifique moelle de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). Si tel avait été vraiment le cas, nous devrions attendre une bonne quinzaine d'années avant de porter un jugement. Or, le problème est que la PESCO lancée par vingt-cinq États membres en décembre 2017, loin de ressembler à un processus capacitaire, est un simple cadre de coopération qui, de surcroît, n'est que mollement relié aux objectifs de la PSDC. En effet, le projet le plus populaire est toujours pour l'instant celui de la « mobilité militaire » ; ce qui n'a rien à voir avec la gestion de crise et tout à voir avec la défense collective dont est en charge l'OTAN. La PESCO telle qu'elle fonctionne actuellement n'est donc qu'un accélérateur de projets, une sorte d'Agence européenne de défense (AED), sans l'AED. Ce qui conduit à se poser la question de l'existence de l'AED ? Les États membres veulent-ils vraiment rendre opérationnelle la PESCO ? La réponse sera donnée dans quelques années. Les participants seront-ils capables de suspendre des États qui ne remplissent plus les critères ou ne respectent plus leurs engagements ? En d'autres termes, seront-ils capables d'appliquer le traité ? Il faudra voir également s'ils sont capables d'arrêter des projets qui n'auraient produit que du papier. Le défi consistant à relancer la PESCO sur de bonnes bases est donc très grand. L'on doute qu'il soit relevé.

Le Fonds européen de défense (FEDef) est la plus prometteuse de toutes les initiatives en faveur de la défense européenne. Il y a à cela plusieurs raisons, parmi lesquelles le fait que, pour la toute première fois, la Commission mettra de l'argent sur la table et fera bénéficier l'ensemble du processus de sa capacité à prendre des décisions qui soient autre chose que la matérialisation du plus petit commun dénominateur. Mais il y a des conditions à remplir pour que le fonds produise ses effets. La première bien sûr est d'adopter le budget prévu de treize milliards d'euros. Ce n'est pas rien par les temps qui courent, mais cela devrait être possible. La deuxième est que la Commission mette en place la structure idoine pour gérer un fonds d'une telle envergure. Et cela semble prendre forme avec la création annoncée d'une direction générale Industrie-Défense et Espace. Enfin, la plus importante condition pour que le fonds soit un succès est de le relier à une planification de défense efficace. Or cela n'est pas gagné. Le défi consiste donc à établir de solides fondations pour la DG défense ainsi qu'un programme de travail cohérent pour le fonds. C'est faisable.

La planification de défense est le lien qui devrait relier toutes les initiatives européennes afin de leur donner une cohérence. Malheureusement, en dépit de toute l'énergie et la bonne volonté des personnels impliqués, aussi bien à l'état-

La défense européenne entre promesses et illusions

(Suite de la page 2)

major de l'Union européenne (EMUE) qu'à l'Agence européenne de défense (AED), le résultat du nouveau cycle de planification de défense européenne, lancé fin 2016 dans la foulée de la stratégie globale et de son plan de mise en œuvre, est tout sauf satisfaisant. Plusieurs raisons ont concouru à cette situation parmi lesquelles la plus importante tient au fait que les États membres ne veulent pas d'une planification de défense européenne. Les grands États ont leur propre planification et les autres appliquent le processus de planification de l'OTAN (NDPP) qui, soit dit en passant, se termine par l'attribution de cibles capacitaires pour chaque État membre de l'Alliance, contrairement à la planification de défense européenne. En vérité, aucun État membre de l'Union ne veut une liste supplémentaire des commissions à faire qui l'obligerait à s'engager sur des objectifs capacitaires. C'est la raison pour laquelle il y a peu à espérer de l'examen annuel coordonné de défense, plus connu sous son acronyme anglais de CARD. Les autorités européennes feraient ainsi bien de repenser le processus de planification dans son entièreté et trouver les voies et moyens de l'harmoniser et le rendre cohérent non seulement avec le NDPP, mais avec leur propre planification nationale. Le défi est important.

La **Facilité Européenne pour la Paix (FEP)** est une initiative personnelle de la Haute Représentante/Vice-Présidente, **Federica Mogherini**, lancée en juin 2018, afin de mettre en place un instrument de financement en dehors du cadre financier pluriannuel, pour un montant de dix milliards et demi. Ce fonds devrait permettre le financement d'opérations lancées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) qui ont des implications militaires ou dans le domaine de la défense. Il devrait être construit à partir de mécanismes extrabudgétaires tels que le mécanisme Athéna ou la Facilité de Paix pour l'Afrique, dédiés à la défense et à la sécurité, tout en comblant leurs lacunes et en dépassant leurs limitations. Pour le moment, il semblerait que les discussions pour le lancement de la FEP soient dans une impasse. La raison en est que certains gouvernements ne veulent pas d'un financement des opérations de gestion de crise. Ce sont les mêmes raisons qui ont poussé à la rédaction de l'article 41.2 du Traité sur l'Union européenne (TUE) qui interdit au budget de l'Union de financer les dépenses opérationnelles ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense. En d'autres termes, c'est l'idée que « qui paie décide » et, par conséquent, certains États membres préfèrent continuer à payer plutôt que de reconnaître un droit de décision à l'Union dans les opérations militaires. Or, on ne peut à la fois reprocher à l'Union de ne pas participer au financement des opérations et refuser tout mécanisme de financement collectif. Il faut sortir de cette impasse.

Au-delà du projet inscrit dans le cadre de la PESCO, la Commission et la HR/VP ont lancé en novembre 2017 une initiative appelée « **mobilité militaire** » afin de faciliter le mouvement des troupes et des équipements au sein du territoire de l'Union et au-delà. Un plan d'action a été élaboré en ce sens avec un budget prévisionnel de six milliards et demi d'euros. Il identifie une série de mesures concrètes afin de favoriser la mobilité militaire. Ce plan d'action repose sur trois piliers : l'harmonisation des spécifications militaires, une politique d'investissement pour obtenir plus de synergies entre les infrastructures civiles et militaires et enfin une réduction des

formalités douanières pour les opérations militaires et l'alignement des règles en matière de transport militaire. Des progrès ont été accomplis dans cette direction et le défi semble raisonnable, car il correspond à une demande partagée par le plus grand nombre.

En dehors du cadre de l'Union : mettre les projets sur les bons rails

Les grandes coopérations intra-européennes sont les graines les plus prometteuses pour la construction d'une défense européenne, qu'elles soient industrielles ou opérationnelles telles l'EATC (*European Air Transport Command*) basé à Eindhoven, ou l'unité franco-allemande de transport tactique C130 basée à Évreux. La coopération industrielle avec l'Allemagne devrait donner lieu à la construction d'un système de combat aérien futur (SCAF), qui sera non seulement un avion, mais aussi et surtout un système. De la même façon, cette coopération devrait, en principe, accoucher d'un système de combat terrestre (MGCS), qui ne serait pas seulement un char de bataille, mais un système de combat. La coopération avec la Belgique au travers du projet CaMo (Capacité Motorisée) doit lui aussi marquer un grand pas en avant dans la défense européenne. Toutefois, il convient de rester prudent, en particulier dans la coopération avec l'Allemagne, car les projets n'ont pas encore été véritablement lancés et, à l'heure qu'il est, il n'est toujours pas acquis qu'ils le soient, en particulier pour ce qui est du système terrestre. Par ailleurs, ce n'est qu'à l'issue d'un programme que l'on peut dire si c'est un succès ou pas, et cela prendra de très nombreuses années. Enfin, la coopération industrielle ne suffit pas à construire une défense commune. Si tel était le cas, les cinquante milliards de programmes d'équipement lancés au tournant des années 2000 (A400M, TIGRE, FREMM...) auraient dû accoucher d'un début de défense européenne, ce qui n'est pas le cas.

L'Initiative européenne d'intervention (E2I) est également très prometteuse. Elle est la démonstration par l'exemple que les Français savent, eux-aussi, être très « pragmatiques » et développer une vision *bottom-up*. Elle devrait contribuer à forger une vision partagée du panorama stratégique européen, à la fois dans sa dimension géographique et dans sa dimension thématique. La culture stratégique est en effet le ciment qui tient ensemble toutes les briques d'une alliance. Mais pour l'instant l'E2I n'est guère plus qu'un forum et ne produira ses fruits que dans le long terme.

C'est du reste le problème, car toutes ces initiatives ne produiront leurs effets, si elles les produisent, que dans une quinzaine d'années. C'est pourquoi, si les Européens veulent sérieusement prendre en main leur défense, il est nécessaire qu'ils passent d'une simple vision de coopération à une vision d'intégration. Le plus tôt sera le mieux.

Aller plus loin en direction de l'Union européenne de défense

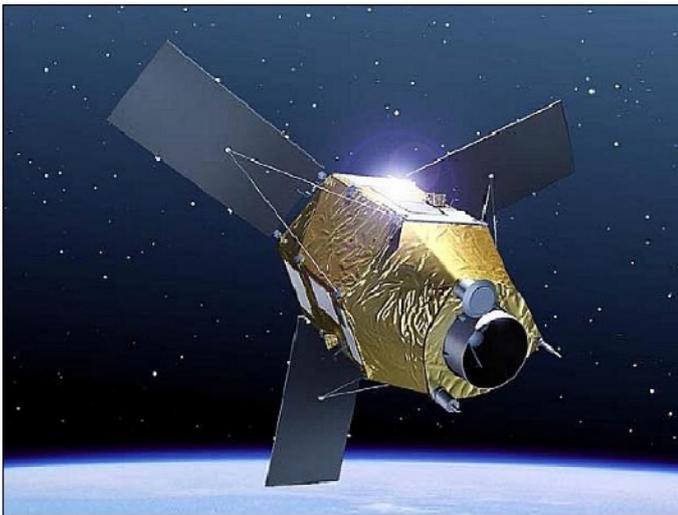
Résoudre la question de la finalité de la défense européenne

La principale question est de savoir ce que les Européens veulent faire ensemble. Est-ce qu'ils veulent être capables de dissuader les Russes d'attaquer les États baltes ? De combattre les Jihadistes dans la bande sahélo-sahélienne ? De

La défense européenne entre promesses et illusions

(Suite de la page 3)

lutter dans le cyberspace ? De contrôler la frontière méditerranéenne ? D'être présent et vigilant dans l'espace exo-atmosphérique ? De tout cela en même temps ? Ce n'est qu'en ayant une conversation sérieuse sur le sujet qu'ils seront capables de décrire la forme et la substance de l'outil militaire à construire et de son articulation avec l'OTAN ou, pour être plus précis, avec le partenaire américain. C'est, sans aucun doute, la question la plus difficile à laquelle répondre. Elle est du reste tellement difficile que personne n'ose la poser. Il suffit pour s'en



Vue d'artiste du satellite militaire Pléiades

Crédit photo: CNES

convaincre de voir les réactions européennes aux propos du [Président Macron](#) sur la mort cérébrale de l'OTAN. Personne en réalité n'ose regarder en face la question de savoir ce que devrait être la défense européenne, simple outil de gestion pour des crises de basse intensité dans le voisinage immédiat de l'Europe ou pilier européen de l'OTAN.

Résoudre la question du cadre institutionnel

La deuxième question cruciale est de savoir dans quel cadre les Européens voudraient construire la « capacité opérationnelle » censée être au cœur de la politique de sécurité et de défense commune. Si l'on fait l'hypothèse que les États membres ne seront pas capables de mettre la coopération structurée permanente en état de produire des capacités décisives, deux seules solutions semblent possibles.

La première serait de lancer une coopération renforcée (et non pas structurée) dans le cadre de l'article 20 du TUE. Cela requiert l'accord de neuf États membres. Or, non seulement une telle coopération doit être lancée à l'unanimité, mais encore, les décisions à l'intérieur de ce cadre se prennent à l'unanimité. Certes une telle initiative serait respectueuse du cadre des institutions, mais serait vraisemblablement très difficile à lancer et, plus encore, à faire fonctionner. La seule hypothèse qui nous semble envisageable dans ce cadre est celle consistant à rassembler un groupe d'États membres concernés par l'industrie de la défense, afin de mettre en place une sorte de marché commun de l'armement, compétent pour les achats et les exportations ; une sorte de Loi 2.0 concentrée sur les États membres de l'Union.

La seconde solution serait de recourir à nouveau au modèle de l'Eurogroupe, comme cela a été fait initialement pour l'euro, pour les accords de Schengen, ou encore pour l'E2I, c'est-à-dire un groupe de volontaires, en dehors du cadre des traités avec des règles de gouvernance *ad hoc*. L'avantage d'un tel groupe est de pouvoir transférer à un organe « technique », tel que la Banque centrale européenne, une réelle capacité de décision. En effet, si un tel eurogroupe doit voir le jour, ce devrait être pour permettre le passage à la majorité qualifiée. Sinon cela n'aurait aucun intérêt et autant rester dans le cadre intergouvernemental actuel.

Résoudre la question de la gouvernance

Il s'agit là évidemment du nœud gordien qu'il s'agit de trancher. Tout le monde le sait : si les Européens continuent de prendre leurs décisions à l'unanimité, ils n'iront pas plus loin qu'aujourd'hui. C'est-à-dire pas très loin.

Le problème évidemment est qu'aucun État membre n'a vraiment envie de passer à la majorité qualifiée, ni les « petits » qui ont peur de se faire entraîner par les plus grands, ni les « grands » qui n'ont pas encore pris complètement la mesure de leur petitesse à l'échelle planétaire.

La solution pourrait être de dissocier les décisions qui n'impliquent pas d'envoyer des troupes en opérations, et qui représentent plus de 90 % des décisions prises en matière de défense, des décisions de lancement d'opérations, qui seules resteraient prises à l'unanimité.

Dans cette perspective, l'idée d'avoir un Conseil de sécurité européen, avec un veto pour les décisions relatives aux opérations militaires, pourrait être la prochaine grande avancée en direction d'une authentique défense européenne.

Conclusion

Beaucoup de choses ont été faites depuis 2014 en direction d'une défense européenne. Mais s'il s'agit d'un grand pas pour l'Union, cela reste un petit pas pour la défense.

Les principaux défis qui attendent la construction d'une défense européenne tiennent en deux mots : cohérence et volonté.

La cohérence ne pourra être obtenue qu'à la condition que les Européens soient tout à fait clairs sur ce qu'ils veulent faire ensemble et cela passe par la rédaction d'un concept stratégique, suivi dans la foulée d'une planification de défense sérieuse. Ce serait un pas immense pour la défense européenne. Mais cela va de pair avec une volonté indéfectible.

Précisément, la volonté politique est, pour l'instant, l'ingrédient qui fait le plus défaut. On vient de le constater à travers les réactions effarouchées suscitées par les déclarations du Président de la République sur la « mort cérébrale » de l'OTAN.

Or le problème n'est pas de savoir si l'OTAN est morte. Il est de savoir si les Européens veulent sortir du *statu quo* et prendre réellement leur destin entre leurs mains ou s'ils se satisfont du protectorat américain, quel qu'en soit le prix à payer.

Défense européenne

Cet article est le fruit des réflexions et de la position du bureau d'EuroDéfense-France, exprimée le 1^{er} octobre 2019, dans le cadre d'un groupe de travail du réseau international EURODEFENSE sur le futur de la défense européenne

Il existe aujourd'hui une demande de défense commune de la part des citoyens européens, de l'ouest à l'est. Si l'OTAN restera dans les prochaines années présente et active dans le paysage européen, le développement de l'autonomie stratégique européenne, face à des enjeux ou menaces qui lui sont propres, prendra une place de plus en plus prégnante.

Une défense européenne commune ne se comprend que comme une armature qui s'appuie sur des capacités nationales et joue sur la panoplie duale des instruments de l'UE, à la fois intergouvernementaux et communautaires : en quelque sorte, une organisation hybride en réponse aux menaces hybrides. Le poste de Haut représentant, également Vice-président de la Commission (HR/VP), a été créé pour mettre en œuvre cette dualité et assurer la synergie entre les deux domaines.

La politique extérieure européenne commande par principe la politique de défense commune. Il manque à la politique étrangère européenne - et donc aux États membres - de n'avoir pas défini avec suffisamment de précision les enjeux de l'Union face aux menaces prioritaires et communes.

Aujourd'hui, au sein des institutions de l'UE, les cloisonnements restent nombreux. La question centrale est en effet celle de l'organisation politique à imaginer. Cependant, il ne faut pas changer fondamentalement le Traité de Lisbonne : c'est une excellente boîte à outils. L'objectif est d'aller vers une UE plus solidaire, ce qui implique sans doute une place plus importante pour le communautaire dans la défense. Le progrès de la défense européenne passe à la fois par l'intergouvernemental, incontournable dans ce domaine au cœur de la souveraineté nationale, et le communautaire, qui doit favoriser, par son pouvoir d'initiative et ses capacités budgétaires, le développement d'une industrie de défense européenne et la progression des capacités.

Pour favoriser les débats réguliers sur les sujets de Défense au niveau des chefs d'État et de gouvernement et de la Commission, il faut établir un Conseil de Sécurité de l'Union européenne dont le secrétariat permanent sera placé sous la responsabilité du HR/VP. De même, la création d'un Conseil de l'Union européenne en format ministres de la défense permettrait à ces derniers de gagner en visibilité et surtout, tâche indispensable, de donner les orientations nécessaires à la Commission pour l'utilisation du Fonds Européen de la Défense (FEDef). En outre, la cohérence voudrait que l'on donne au « Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité » le titre de ministre des Affaires étrangères de l'UE, compte tenu de ses attributions.

Au niveau de la Commission, la nomination d'un(e) futur(e) « commissaire en charge du marché intérieur et responsable de la nouvelle direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace » doit orienter la réflexion. Disposant de l'autorité sur les services de la Commission les plus concernés par les fonctions recherche, commerce et normalisation, elle peut traiter les sujets communautaires de concurrence, de protection de la propriété intellectuelle et d'exportation. Cela doit permettre notamment de corréliser les questions de sécurité intérieure avec une défense globale. La nécessaire

coordination avec l'intergouvernemental devra s'appuyer sur les structures existantes.

En cohérence avec ces changements, au niveau du Parlement européen, la sous-commission défense a vocation à devenir une commission à part entière notamment par suite du rôle qu'elle aura à jouer vis-à-vis du Fonds Européen de la Défense.

La création d'un quartier général permanent pour la planification et la conduite des opérations civilo-militaires doit être effective : celui-ci devra interagir en synergie avec la structure de gestion des moyens de protection civile et d'opérations d'aide humanitaire de la Commission (DG en charge de la gestion des crises). A terme, ce quartier général devrait être complété en fonction des besoins par des états-majors opératifs permanents et des structures de formation et d'entraînement appropriées.

Il y a un impératif à traiter la défense de l'UE globalement. C'est ce qui permettra à l'UE de se doter des attributs de la puissance et d'être reconnue en tant que telle : or, elle a tous les attributs du "smart power". Le niveau d'ambition recherché ne doit pas rester circonscrit à celui de la PSDC. Si l'UE veut, comme le traité de Lisbonne l'écrit, protéger ses citoyens, ses infrastructures et, plus globalement, ses intérêts stratégiques, il y a une dimension de défense collective à développer, notamment pour faire face aux menaces hybrides qui – par nature – demanderont une réponse rapide et pluridisciplinaire.

L'efficacité de la défense européenne se mesure à la solidité de l'unité de l'action politique qui conditionne l'unité d'action militaire. Elle se mesure à la capacité d'anticipation, à la réactivité, à la mise en place d'un processus de certification des grandes unités, au rapprochement ou à la mise en commun de plusieurs domaines capacitaires et à l'harmonisation des besoins militaires.

Quant à l'armée européenne, c'est un terme qui parle au grand public. Si elle est en devenir, elle peut se définir selon des paramètres variables, coopératifs ou intégrés. Il faut l'envisager dans des engagements opérationnels européens au cas par cas, selon des scénarios anticipés qui permettent de bâtir une pré-planification sur un mode coopératif.

Quant à l'idée de développer un pilier européen au sein de l'OTAN, cela n'a pas véritablement de sens : il n'y a pas une identité rigoureuse entre les participants européens à l'UE et à l'OTAN et ce pilier ne sera jamais autonome. L'OTAN représente un intérêt particulier en termes d'organisation, d'entraînement et d'interopérabilité. Le développement de la défense européenne renforcera naturellement les capacités de l'OTAN. C'est l'intérêt des USA que l'Europe devienne forte.

Au niveau capacitaire, il faut commencer par coordonner les planifications de défense nationales, puis dégager des objectifs communs européens et répartir les charges entre États. C'est le rôle de l'AED, en liaison avec l'État-major militaire de l'UE à qui il faut en rappeler la responsabilité. Il faut donc travailler sur la coordination indispensable entre l'AED et la nouvelle Commission. Les outils existants, CSP,

Défense européenne

(Suite de la page 5)

coopérations structurées, coopérations de type A ou B, bref tous les outils existants, et souvent méconnus, sont à rapprocher du nouveau type de financement offert par le FEDef. Le FEDef va encourager les coopérations, entraîner des consolidations industrielles et contribuer à la préservation des capacités critiques. Au niveau industriel, la coopération entre les États doit abandonner la notion de juste retour programme par programme, au profit d'un équilibre global sur le long terme à l'instar des règles de l'OCCAR.

L'idée d'un Livre blanc européen doit être réétudiée, mais en précisant que celui-ci doit déboucher sur une planification de défense effective, une sorte de loi de programmation militaire. Le Livre blanc devra concerner une PSDC élargie, incluant les équipements lourds et majeurs et prenant en compte le continuum sécurité-défense.

Au niveau opérationnel, les modes d'action doivent pouvoir être décrits dans une pré-planification de scénarios possibles. Leur mise en œuvre doit passer par l'entraînement, les normes et la doctrine, notamment dans les actions dites de haute

intensité avec utilisation de la force. L'UE doit développer les exercices civilo-militaires (avec personnel et états-majors déployés) ; c'est une nécessité, en particulier face aux menaces hybrides.

En conclusion, la construction européenne est unique dans l'histoire du monde. L'Europe est un mélange de mécanismes à caractère communautaire et de coopération entre les gouvernements, selon les domaines. Elle est fondée sur l'assentiment des peuples. Elle reste en construction, fragile et forte. Il faut poursuivre le chemin, de façon tenace, mais raisonnée.



Académie de l'Air et de l'Espace (AAE)

Lettre no 115 (Nov.-Déc. 2019)

Éditorial : Défense européenne : tendances fortes

par Monsieur Claude Roche,

Vice président de l'AAE et membre du Bureau d'EuroDéfense-France



Depuis les années 1980, jusqu'en 2002, un certain nombre de **développements européens de systèmes d'armes en coopération ont été décidés, souvent bilatéralement** : le Tigre, l'Eurofighter, la FSAF avec l'Aster15/30, le NH90 en 1992, la FREMM, le Meteor, l'A400M.

En 2004, **création de l'Agence européenne de défense** à Bruxelles coordonnant les pays de l'UE (sauf Danemark) pour définir ensemble leurs besoins, les capacités nécessaires et les spécifications des

nouveaux programmes. Malheureusement **entre 2002 et 2016 plus aucune décision et constat d'échec de l'agence** : complexité de la coordination, ou niveau largement insuffisant de son budget (trente millions d'euros par an !) bloqué principalement par le Royaume-Uni ?

Cette logique s'inverse maintenant et **le processus de décision de développements reprend** : études d'un drone MALE en 2018, Pays-Bas et Belgique signent en 2018 l'acquisition de frégates et de chasseurs de mines, France et Allemagne étudient en 2017 le Système de combat aérien du futur (SCAF), France et Royaume-Uni étudient le futur missile anti-navire/missile de croisière pour une définition en 2020.

Cela est **à rapprocher d'un contexte politique soudainement dynamique** :

- juin 2016 : "Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE" ;
- juillet 2016 : l'UE et l'OTAN à Varsovie : déclaration commune de renforcement de leur coopération ;
- septembre 2016, UE à Bratislava : nouvel élan à la politique de sécurité et de défense ;

- novembre 2016 : la Commission propose le Plan d'action européen de développement industriel en matière de défense (PEDID) ;
- décembre 2016 : le Conseil approuve l'ensemble ;
- juin 2017 : la Commission adopte : Avenir de la défense, Fonds européen de défense, PEDID ;
- décembre 2017 : coopération structurée permanente avec 34 projets.

Au niveau de la Commission, deux programmes engagés, et un programme en prévision :

- action préparatoire : 90 M€ sur 2017 à 2019 (recherche) ;
- PEDID : 500 M€ sur 2019 et 2020 (développements) ;
- Fonds européen de défense : 13 Md€ sur 2021 à 2027 (4,1 Md€ en recherche, 8,8 Md€ en développements).

Pourquoi ces soubresauts ?

- Le référendum britannique sur le Brexit s'est tenu le 23 juin 2016, et le lendemain démarrage brutal et significatif après un blocage de 14 ans !

- Le 22 juin, le **Président Obama** était venu à Londres spécialement pour demander aux Britanniques de rester dans l'UE. Il suivait la stratégie US, parfaitement définie par l'ancien conseiller à la sécurité nationale de **Jimmy Carter, Zbigniew Brzezinski**, dans **Le Grand Échiquier : La primauté américaine et ses impératifs géostratégiques** : « Il est impératif qu'aucune puissance eurasienne concurrente capable de dominer l'Eurasie ne puisse émerger et ainsi contester l'Amérique. La mise au point d'un plan géostratégique relatif à l'Eurasie est donc le sujet de ce livre ».

Lien vers **la lettre no 115** en cliquant **ici**

Il faut « démaquiller » l'OTAN

Par le GCA (2s) Jean-Paul Perruche

Ancien DGEMUE, ancien Président d'EuroDéfense-France,
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

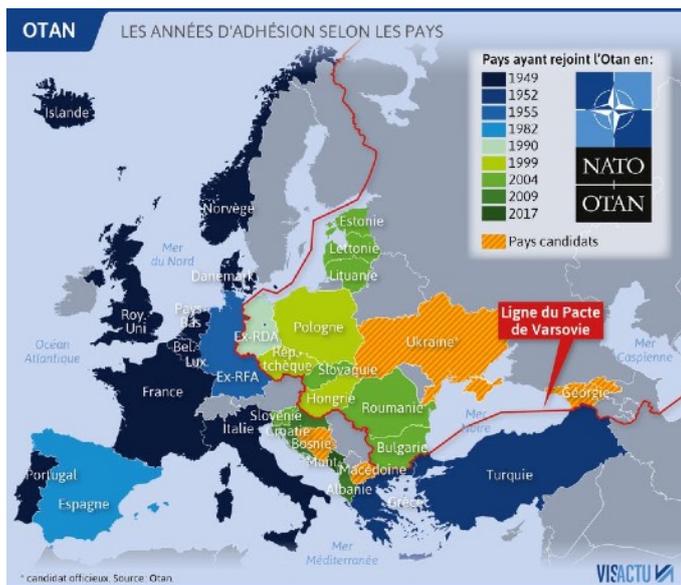
Depuis 1949, l'OTAN est le cadre principal de la défense de l'Europe et du partenariat transatlantique avec les États-Unis et le Canada. Ayant parfaitement joué son rôle pendant la guerre froide, cette organisation politico-militaire a survécu à la disparition de la menace qui avait justifié sa création mais traverse aujourd'hui une période de crise. Le nécessaire maintien d'une unité de façade confine, le plus souvent, le discours officiel à des assertions consensuelles et convenues sur ce qu'elle est censée être. Or, à 70 ans, l'OTAN est une vieille dame respectable, mais qui a pris quelques rides et a recours aux cosmétiques pour faire croire à son éternelle jeunesse.

Si un partenariat stratégique de défense entre les États-Unis et les pays européens reste plus souhaitable que jamais, pour défendre des valeurs et des intérêts communs, l'OTAN doit être regardée sans fard pour voir dans quelle mesure elle est adaptée à la situation d'aujourd'hui et la faire évoluer. Pour analyser la réalité de ses vertus, mais aussi ses limites, il faut voir l'OTAN « démaquillée ».

par tous ses membres européens, désireux de continuer à profiter de la garantie de sécurité américaine, voyant là l'occasion de réduire leurs dépenses de défense sans en assumer les conséquences.

Le cœur de l'Alliance atlantique réside dans l'article 5 du Traité de Washington qui scelle la solidarité des États-Unis avec les pays européens en cas d'attaque contre l'un d'eux, mais cet article n'est pas contraignant quant au niveau d'engagement, ni à la nature de l'assistance que les Alliés se doivent. Durant la guerre froide, l'engagement quasi-automatique de tous les Alliés avec tous leurs moyens sous commandement américain face à une offensive soviétique était une évidence. Mais ensuite, on a pu constater :

- qu'il a fallu 4 ans (de 1991 à 1995) pour que les États-Unis acceptent de s'engager avec l'OTAN en Bosnie,
- qu'entre 2004 et 2014, et à la demande des Américains, la plupart des pays européens acceptent d'envoyer des forces en Afghanistan au sein de l'OTAN (ISAF), mais en faible nombre (sauf le Royaume Uni) et avec des règles d'engagement très restrictives quant à l'emploi de la force.
- que, lors de la guerre d'Irak de 2003, certains États européens s'opposèrent à l'engagement de l'OTAN pourtant souhaité par les États-Unis,
- et que les Américains n'acceptèrent l'engagement de l'OTAN en Libye en 2011, qu'à condition d'y jouer un rôle subsidiaire ("leadership from behind").



Source: France Culture

Crédit : VISACTU

1. Contrairement à une idée répandue, la solidité de l'OTAN, ce n'est pas son passé victorieux, ses structures intégrées, ni ses sommets consensuels, c'est l'importance des intérêts communs de sécurité de ses membres face à des menaces communes.

La solidité des alliances militaires d'États est toujours proportionnelle aux intérêts de défense que leurs membres partagent. L'Alliance atlantique est née d'une menace vitale commune à tous les pays européens et aux enjeux stratégiques majeurs pour les États-Unis d'Amérique, celle que faisait peser sur les États d'Europe occidentale restés libres, l'Armée Rouge déployée à la frontière entre les deux Allemagne. Après l'effondrement de l'URSS (1991) et la victoire (sans combats) de l'Alliance, le maintien de l'OTAN fut souhaité

L'Alliance en quelques dates

<p>4 avril 1949</p> <p>Signature du traité de Washington en réponse au coup de Prague et au blocus de Berlin.</p>	<p>1950-1989</p> <p>Création d'une organisation militaire intégrée permanente (Otan) et début de la guerre froide face au bloc soviétique.</p>
<p>1989-2004</p> <p>Chute du mur de Berlin, fin de l'URSS et élargissement de l'Otan à l'Est. L'Otan s'engage en 1995 dans sa première grande opération de gestion de crise en Bosnie-Herzégovine.</p>	<p>2001-2003</p> <p>L'Otan s'engage dans la "guerre contre le terrorisme" en invoquant pour la première fois l'article V sur la défense collective après les attentats de New York et Washington. Elle intervient au Kosovo en 1999 et prend en 2003 le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan.</p>
<p>2008-2019</p> <p>Les crises géorgienne et ukrainienne conduisent l'Otan à renforcer sa défense collective en déployant quatre groupements tactiques multinationaux, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne.</p>	

Source: www.lacroix.com

VISACTU pour LA CROIX
Crédit : VISACTU

Il faut « démaquiller » l'OTAN

(Suite de la page 7)

Aujourd'hui, les principales menaces ne sont pas ressenties de la même façon par les différents pays, qu'il s'agisse du



Sommet de Londres - 70ème anniversaire OTAN - 4 Déc. 2019
Source : OTAN

terrorisme, des problèmes migratoires ou même de la Russie pourtant citée comme ennemie de l'OTAN (cf. sommet de Londres). Dans le contexte de sécurité actuel, il est illusoire de croire que l'OTAN couvrira la totalité des besoins de défense des Européens. Ce constat est renforcé par la nature politico-militaire de cette organisation peu adaptée pour traiter des menaces qui nécessitent une approche globale.

2 - L'OTAN entretient l'illusion d'une défense européenne qui, en réalité, ne repose que sur les capacités américaines et dépend donc de leurs intérêts stratégiques, lesquels s'éloignent de plus en plus de ceux des Européens.

L'OTAN n'est pas organisée pour fonctionner sans les États-Unis ; toutes les tentatives d'y créer un pilier européen, ou des structures permettant un engagement partiel des Alliés ont échoué. L'intervention contre la Libye de Kadhafi a bien mis en évidence ces difficultés (chaîne de commandement à réorganiser, personnel de pays non participants à remplacer, financements, etc.). En 70 ans, les Européens n'ont acquis aucune capacité autonome dans l'OTAN.

3 - Malgré une complémentarité OTAN - UE voulue par la plupart des pays des deux organisations (22 pays appartiennent aux deux), l'OTAN est utilisée par certains États pour faire obstacle à la montée en puissance d'un pilier européen de défense.

C'est ainsi que le niveau d'ambition de la PESD, devenue PSDC après le Traité de Lisbonne, s'est trouvé fortement limité dès son lancement en 2000 (sommet de Nice) soit disant pour ne pas faire duplication avec l'OTAN : missions limitées à la gestion de crises en dehors du territoire de l'UE, opérations plafonnées à 50 000 hommes et absence d'une chaîne de commandement opérationnel intégrée permanente. Or l'argument de la duplication est spécieux puisque la création d'une chaîne de commandement européenne est indispensable à la complémentarité des deux organisations, au moins tant qu'il n'existe pas de pilier européen dans l'OTAN. Par ailleurs, le coût des effectifs et des moyens nécessaires pour la réaliser serait tout à fait mineur pour le budget européen et les États membres. Il faut noter que l'augmentation en cours des budgets de défense exigée par les États-Unis (pour atteindre au moins 2% du budget global) ne

résoudra pas le problème du manque de capacité d'agir ensemble des Européens.

4- Par leur engagement dans l'OTAN, les États-Unis ne garantissent pas la sécurité de l'Europe par bonté d'âme à l'égard des Européens.

La garantie de sécurité américaine à l'Europe sera toujours proportionnelle à l'intérêt stratégique des États-Unis. Pour l'avenir, moins les intérêts américains seront importants en Europe, moins leur engagement sera probable, et plus le coût de leur soutien sera élevé. Les directives stratégiques du **Président Obama**, comme les déclarations du **Président Trump** montrent clairement que le centre de gravité des intérêts stratégiques américains s'est déplacé vers la Chine et la zone Asie-Pacifique. Et, même si la Russie est à nouveau considérée comme un « ennemi » de l'OTAN, rien n'empêche d'imaginer que, dans un futur plus ou moins lointain, les États-Unis souhaitent se rapprocher de la Russie pour faire contrepoids à la Chine. Que feraient alors les Européens ?

5- L'égalité des pays au sein de l'OTAN n'est qu'apparente.

Bien que l'OTAN soit une organisation intergouvernementale, le principe d'égalité entre les États alliés « un État, une voix » dans les décisions est une illusion d'optique dans la mesure où ce qui détermine tout engagement de l'OTAN est la position des États-Unis. Les pays européens et les États-Unis n'ont pas le même niveau d'intérêt dans l'Alliance. Les premiers comptent sur les capacités américaines pour défendre leurs intérêts vitaux (territoire, survie) mais ce n'est pas réciproque. Les Américains attendent en retour de leur protection des avantages économiques (exportation d'armement) et politiques (alignement sur la politique étrangère américaine). Dans l'OTAN, les Européens sont en état de dépendance à l'égard des États-Unis. Tout engagement de l'OTAN est donc conditionné par l'approbation des États-Unis et à l'inverse, il est très difficile pour les Européens de refuser un engagement de l'OTAN s'il est souhaité par les Américains, comme on a pu le voir lors de la guerre d'Irak de 2003, avec des pressions de toutes natures qui furent exercées contre les pays du refus. Cette égalité théorique n'existe d'ailleurs pas vraiment non plus entre les pays européens dont l'influence est proportionnelle à leur puissance, qui donc n'est pas comparable à celle des Américains. Dans l'OTAN, les pays les plus puissants militairement sont naturellement les plus influents, ce que reflète d'ailleurs l'attribution des quotas de postes élevés dans la structure de commandement (SACEUR et CINCSOUTH américains, SACT français, DSACEUR britannique, CINCNORTH et Chef d'État-Major de SHAPE allemands).

En résumé, l'OTAN reste une organisation apparemment efficace face aux menaces militaires classiques, mais dont l'engagement devient de plus en plus problématique en un temps où les divergences d'intérêts politiques rendent improbables des décisions d'engagement de tous les alliés ensemble. L'OTAN a pris des rides et les cosmétiques ne suffiront bientôt plus à les dissimuler.

Jean-Paul Perruche

Général de Corps d'Armée (2s)

Ancien Directeur Général de l'État-major militaire de l'UE

Ancien Président et Membre du bureau d'EuroDéfense-France

L'Ukraine et la guerre hybride russe : un conflit gelé ?

Par le GDI (2s) Maurice de Langlois

Ancien représentant militaire adjoint auprès du Comité militaire de l'Union européenne
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

Depuis le 16 mars 2014, date de l'annexion de la Crimée par la Russie, puis de la proclamation de la République populaire de Donetsk par les séparatistes le 7 avril de la même année, la guerre du Donbass à l'est de l'Ukraine a fait plus de 13000 victimes.

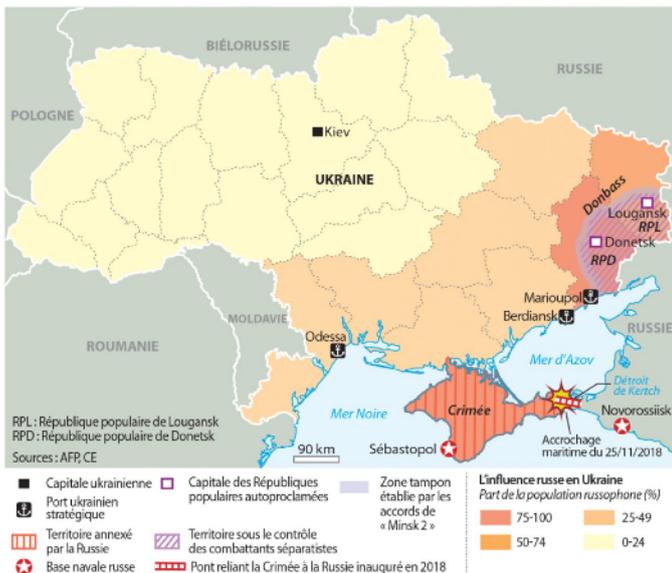
La Russie porte de lourdes responsabilités : elle a violé le mémorandum de Budapest, s'est emparée de la Crimée et continue à entretenir la guerre civile dans le Donbass. L'affaire du Boeing 777 de la Malaysia Airlines abattu le 17 juillet 2014 avec 298 personnes à bord par un missile, puis celle plus récente du 25 novembre 2018, avec 24 marins ukrainiens internés par la Russie, n'ont pas contribué à apaiser les tensions.

est rétabli mais les résultats restent limités aux questions humanitaires et militaires, tandis que le sujet du contrôle de la frontière orientale par l'Ukraine et le désarmement des séparatistes est reporté à une date ultérieure.

Tout laisse à penser, malgré les avancées de la concertation, qu'un nouveau conflit gelé s'est installé pernicieusement dans l'Est de l'Ukraine par la volonté russe. Comment la guerre hybride russe a-t-elle conduit à ce résultat ? Quelles actions faut-il mener ? Avec quels moyens ?

Le terme de « guerre hybride » est difficile à cerner. C'est en fait un terme à la mode, un terme fourre-tout dont la théorie n'est pas neuve : le recours à la force militaire a toujours été accompagné ou précédé d'actions à caractère économique, social, politique, ethnique, ..., et aujourd'hui spatial et cyber.

A tel point qu'il est difficile de s'accorder sur une définition de la guerre hybride. Elle a été évolutive et, à la lumière des événements d'Ukraine, elle peut s'appliquer aussi aux États (ici la Russie) alors qu'initialement, elle ne s'appliquait qu'aux groupes terroristes non étatiques. Une définition proposée par l'OTAN semble assez proche de ce que l'on pense intuitivement : « Les menaces hybrides combinent des moyens militaires et non militaires ainsi que des moyens secrets et manifestes, dont la désinformation, les cyberattaques, la pression économique, le déploiement de groupes armés irréguliers et le recours à des forces régulières. Les méthodes hybrides sont utilisées pour brouiller les frontières entre la guerre et la paix et pour tenter de semer le doute dans l'esprit des adversaires¹ ». En d'autres termes, « la guerre hybride est avant tout un rappel à la réalité, témoignant de la porosité entre des catégories de pensées séparant de façon arbitraire le régulier de l'irrégulier² ».



Sources : AFP, CE

Il est difficile de passer outre les responsabilités de la Russie. Les sanctions sont justifiées mais le dialogue doit être maintenu malgré les échecs successifs. Le 5 septembre 2014 est signé, en format Normandie (Russie, Ukraine, Allemagne, France), le « protocole de Minsk » ou Minsk 1 : C'est un échec car il ne réussit pas à faire cesser les combats. Nouvelle tentative le 12 février 2015 avec la signature de Minsk 2 : le protocole prévoit notamment l'organisation d'élections dans le cadre ukrainien et la reconnaissance d'une certaine autonomie pour Donetsk et Lougansk. Deuxième échec. La crise s'enlise jusqu'à l'élection le 20 mai 2018 du nouveau Président ukrainien, Volodymyr Zelensky, qui a fait campagne contre la corruption et adopté une ligne moins dure vis-à-vis de la Russie. Tout récemment, le format Normandie est ressuscité le 9 décembre 2019 par un sommet organisé à Paris. Le dialogue



shutterstock.com • 764710141

Source et crédit : www.shutterstock.com

A propos de l'intervention russe en Ukraine, le chef d'État-major russe Valéry Gerasimov estimait que l'action hybride consistait en une moyenne de quatre actions non-militaires

¹ "NATO's Response to Hybrid Threats", 17 juillet 2018
² Le piège de la guerre hybride, Elie Tenenbaum, page 45, octobre 2015

L'Ukraine et la guerre hybride russe

(Suite de la page 9)

pour une militaire³, ce qui explique le nombre restreint, voire l'absence de troupes régulières. Le cas de la Crimée est à part car la présence militaire russe était déjà une réalité et, combinée à une offensive médiatique, la Russie s'est emparée du territoire en moins de trois semaines.

En fin de compte, la guerre hybride, en tant que telle, ne signifie en rien un point d'inflexion dans la guerre moderne. La combinaison de forces régulières et irrégulières est inscrite dans l'histoire même des conflits : il s'agit plus, avec l'arrivée des nouvelles technologies, d'une évolution de la pratique de la guerre plutôt qu'un changement de nature.

Les moyens pour lutter contre la guerre hybride relèvent d'abord de la sécurité intérieure. Ici l'Ukraine doit rester en première ligne pour combattre la guerre hybride russe. Les problèmes ethniques, linguistiques ou sociaux, la subversion, le sabotage, la désinformation ou l'ingérence dans les processus électoraux sont de l'ordre de la sécurité intérieure. Les pays voisins, l'OTAN, l'OSCE ou l'UE, peuvent, à des degrés divers, inciter, assister, appuyer ces aspects qui relèvent d'abord de la souveraineté nationale.

Concernant l'OTAN, au cas où l'un de ses membres ferait l'objet d'une agression par le biais de la guerre hybride, cela pose un problème important, car l'Alliance n'est ni dimensionnée ni organisée pour faire face à ce type de menace. C'est la problématique de la mise en œuvre de l'article 5 dans ce cas-là : à partir de quel niveau d'« agression hybride » la solidarité s'exerce-t-elle ? Les pays de l'Europe centrale et orientale appartenant à l'OTAN ont effectivement peur du développement d'actions similaires de la Russie sur leur territoire : en effet, la Russie conduit et continuera à conduire des actions de guerre dite hybride en ayant soin de rester « sous le radar » de la réponse collective de l'article 5.

Pour y faire face, l'OTAN reconnaît cependant que l'UE est mieux placée : « *Forte de ses ressources considérables et de son "soft power", l'UE est un acteur-clé de la résilience de l'Europe face aux menaces hybrides, notamment la désinformation et les cyberattaques* ⁴ ».

Vis-à-vis de l'Ukraine, outre les actions diplomatiques menées dans le cadre du format Normandie, l'OTAN peut continuer, voire intensifier, les coopérations ponctuelles dans les domaines de la formation, du renseignement, de la cyberdéfense et du médical.

L'UE doit continuer à développer l'accord d'association de 2014. L'ancien Président du Conseil **Donald Tusk** disait à l'occasion du sommet UE-Ukraine du 8 juillet 2019 : « *Notre partenariat repose sur l'accord d'association, qui est l'accord le plus complet que l'UE ait conclu avec n'importe quel pays. Cet accord constitue le cadre pour la poursuite de notre association politique et de notre intégration économique* ». L'UE va continuer d'apporter une aide à l'État ukrainien sur les sujets de décentralisation, de lutte contre la corruption, de renforcement de la capacité d'action de la société civile, de réforme du secteur de sécurité et d'une gouvernance responsable et efficiente, domaines régaliens au premier chef.

Dans le domaine de la PSDC, il serait utile d'envisager une mission de formation de l'armée ukrainienne. Les forces armées ukrainiennes ont été fortement touchées par la corruption. Sous-financée, mal équipée, mal entraînée, on notait en 2015 que 20 à 25% du budget de la défense disparaissait annuellement. La part consacrée au renouvellement des capacités était insuffisante, d'autant plus que les équipements d'origine soviétique ne pouvaient plus être maintenus opérationnels par suite de l'arrêt de l'approvisionnement par la Russie. Plus grave, selon les Ukrainiens, « *le ministère de la Défense était russe du fait de la présence de nombreux officiers pro-russes en son sein... (cela) a favorisé la Russie, bien informée sur l'état réel des forces ukrainiennes* ⁵ ». Aujourd'hui, l'armée ukrainienne s'est lancée dans une réforme en profondeur : celle-ci reste difficile à réaliser alors que l'armée doit gérer un conflit qui s'attaque à l'intégrité même de son territoire. Et le succès de cette réforme est fragilisé par des cadres de l'armée dont certains regrettent l'âge d'or de la période soviétique.



Sommet "format Normandie", Paris, 9 Déc. 2019

Source : www.elysee.fr

En conclusion, face aux effets de la guerre hybride en Ukraine, les pays voisins et les organisations régionales ou internationales doivent intensifier les moyens mis en œuvre pour garantir l'intégrité de l'État ukrainien et lui permettre de lutter contre la corruption interne. Il faut éviter de tomber dans le piège d'un conflit gelé qui ne résoudra rien. Le rôle de l'UE est capital : non seulement c'est sa responsabilité première mais elle est la mieux placée pour renforcer son soutien, principalement dans le cadre de l'accord d'association entré en vigueur le 11 juillet 2017.

Maurice de Langlois

Général de Division (2s)

Ancien représentant militaire adjoint auprès du Comité militaire de l'Union européenne

Membre du bureau d'EuroDéfense-France

³ Gerasimov Valery, « Ценность науки в предвидении » (La valeur de la science dans la prévoyance), *Courrier militaro-industriel*, n°8 (476), 2 février – 5 mars 2013, p. 2-3 cité par M. Thibaut ALCHUS.

⁴ Assemblée parlementaire de l'OTAN, "Countering Russia's Hybrid Threats: An Update", Draft Special Report, Committee on the Civil Dimension of Security, 27 mars 2018

⁵ Isabelle Facon « Défense ukrainienne : une réforme difficile face à des défis multiples » Page 14. Notes de l'IFRI mai 2017

« 30 ans après la chute du Mur de Berlin, où en est la Défense de l'Europe ? »

La conférence organisée par EuroDéfense-France et la Fondation Schumann le 8 Novembre 2019 au Palais du Luxembourg (Sénat) a été un plein succès, à la fois par le nombre des participants, la qualité des intervenants et l'excellence des débats.



Palais du Luxembourg - facade nord
Crédits photo : Sénat / C.Lerouge - S.Kerlidou

Nous avons choisi de publier dans cette lettre trimestrielle le communiqué de presse d'EuroDéfense-France et le discours d'introduction du Président Cambon, Sénateur, Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. Dans la prochaine lettre, nous publierons un résumé des débats des trois tables rondes.

Communiqué de presse

« 30 ans après la chute du Mur de Berlin, où en est la Défense de l'Europe ? » Tel était le titre de la conférence organisée par EuroDéfense-France, la Fondation Robert Schuman, la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, en partenariat avec La Croix. Trois tables rondes ont réuni des experts reconnus, qui se sont exprimés avec une grande franchise, autour de trois questions.

1 – Un Monde sans Europe ? Pouvons-nous imaginer une situation, dans laquelle l'Union européenne ne progresserait plus dans son intégration, voire régresserait ? Pourtant l'Europe ne manque pas d'atouts. Elle reste la deuxième puissance économique mondiale. Si elle ne peut être considérée comme une puissance militaire de premier ordre, son approche globale, la Politique de Sécurité et de Défense Commune et les fonds d'aide au développement lui permettent quand même d'apporter des contributions non négligeables à la résolution de nombreuses crises. Elle offre à ses citoyens un niveau de vie parmi les plus élevés de la planète et le meilleur

système de protection sociale dans le monde. Mais elle peine à maintenir ce rang. Ses fragilités sont nombreuses. L'UE reste souvent divisée. Elle ne sait pas parler d'une voix en matière diplomatique. Elle se refuse à remplir des missions militaires coercitives (exécutives). Se pose pour elle de manière aigüe la question des frontières. Enfin, l'Europe n'est pas seule, ses politiques interagissent avec celles des autres grands acteurs (USA, Russie et Chine). Un regard sur eux s'imposait.

2- Une Europe sans défense ? Nul ne peut ignorer aujourd'hui la montée des périls en particulier à la périphérie de l'Europe, mais aussi la diversité des menaces et des champs nouveaux de confrontation (cyber, espace). Dans ce contexte, les Européens se trouvent en mauvaise posture de défense : incapacité des nations européennes d'assumer seules leurs responsabilités de défense, incertitude sur la garantie de sécurité américaine, et capacités embryonnaires de l'UE par manque d'ambition. Pourtant une grande partie des menaces sont communes aux États européens. Il est indispensable qu'à ses frontières, et au-delà quand ses intérêts ou ses valeurs sont en jeu, l'UE agisse de façon unitaire et développe une stratégie globale s'appuyant sur des objectifs partagés de politique étrangère et donc de défense. Pour être efficace, plus d'intégration et de mutualisation sont donc indispensables entre les États membres. Le partenariat transatlantique reste hautement souhaitable, mais ne doit pas être un obstacle au développement de capacités européennes. La France doit prendre des initiatives dans ce sens.

3 – Une Europe sans avenir ? Quelles mesures faut-il prendre pour qu'elle en ait un ? Il faut nécessairement évoquer la question de l'autonomie stratégique européenne et des conditions à remplir pour l'obtenir. Quel rôle pourrait ou devrait jouer une Europe unie dans le monde par sa politique étrangère et sa défense ? Mais la question la plus sensible est évidemment celle de la souveraineté. Comment une souveraineté exercée au niveau européen peut-elle renforcer les souverainetés nationales ? Comment exercer une souveraineté partagée respectant les principes de base de la démocratie ? Délégation ou transfert ? Complémentarité et subsidiarité ? La défense européenne, peut-elle se passer d'une armée européenne ? Que recouvre exactement ce concept ? Enfin, si la recherche de la convergence des intérêts majeurs est utile et constitue une motivation à plus d'intégration, elle n'est pas suffisante, sans adhésion profonde de citoyens conscients d'avoir un héritage, des valeurs et un destin communs. Comment susciter cette adhésion chez une large majorité en réactivant le rêve européen ?

La conclusion de Madame Vaira Vīķe Freiberga, Présidente de la République de Lettonie (1999-2007) a soulevé l'émotion et l'enthousiasme de la salle, en particulier lorsqu'elle a déclaré que les « petits pays » au sein de l'Europe existaient et avaient eux aussi leur mot à dire.

« 30 ans après la chute du Mur de Berlin, où en est la Défense de l'Europe ? »

Intervention de M. le Président Christian Cambon,
Sénateur, Président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente de la République,
Mesdames et messieurs les ambassadeurs et les officiers généraux,
Messieurs les Présidents, Chers Jean-Dominique Giuliani et Patrick Bellouard,
Chers collègues sénateurs,
Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Chacun d'entre nous garde en mémoire le souvenir très précis de la soirée du 9 novembre 1989.

Tout avait commencé au printemps, par des coups de cisaille ouvrant des brèches à la frontière entre l'Autriche et la Hongrie. Mais c'est à 19 heures, le 9 novembre 1989, que [Günter Schabowski](#), ministre de l'information de la RDA, annonce la prise d'effet « *immédiate, sans délai* », face à des journalistes stupéfaits, de la libéralisation des voyages entre l'Est et l'Ouest. Cette bombe déclenche le raz de marée que l'on connaît, qui emportera le mur de Berlin, puis le rideau de fer. Oubliés les familles séparées, les peuples cadennassés derrière le rideau de fer depuis 1961, les centaines de candidats à l'exil abattus froidement au pied des miradors et des murs de béton. Dans une nuit de folie, une nuit de liesse, une nuit d'histoire, Berlinoises de l'Est et de l'Ouest escaladent le mur devant la porte de Brandebourg, sortent des marteaux, des pioches, pour le mettre à bas, se retrouver, s'embrasser. Une première barrière est levée à la *Bornholmer Strasse*, les autres suivent. L'histoire est en marche pour réunifier une ville, Berlin, un pays, l'Allemagne, un continent, l'Europe.

Cette joie qui a déferlé sur toute l'Europe avec la fin du joug soviétique sur les pays de l'Europe centrale et orientale nous a tous profondément marqués.

D'une certaine façon, je pense que beaucoup ont cru voir là la fin de ce qu'un historien a appelé la « Guerre civile européenne », c'est-à-dire l'enchaînement des horreurs des deux guerres mondiales, et la partition de l'Europe après 1945.

Beaucoup ont cru, de bonne foi, que nous entrions dans une période de paix peut-être perpétuelle pour l'Europe. Je vous rappelle que c'est l'époque où [Francis Fukuyama](#) avait remis à la mode le concept de « fin de l'Histoire ». Certains imaginaient alors que la « *démocratie libérale de marché* » avait vocation à se répandre dans le monde entier, rendant progressivement les guerres de moins en moins fréquentes.

Ceux qui ont cru à cette vision irénique ont vite été démentés par les faits. On pense bien sûr à la première guerre du Golfe, en 1990-1991, qui portait déjà les germes du chaos actuel qui déchire le Moyen-Orient. On pense surtout aux guerres des Balkans qui ont suivi l'éclatement de la Yougoslavie.

Ces guerres de l'ex-Yougoslavie n'ont connu de terme que lorsque les États-Unis se sont engagés militairement, au cœur du continent européen. Première prise de conscience des Européens de leur incapacité à assurer seuls leur défense ?

Comme le rappelait le rapport que mes collègues de la commission des affaires étrangères et de la défense [Ronan Le Gleut](#) et [Hélène Conway-Mouret](#) ont présenté cet été, **depuis 1945, à deux exceptions près** (le Royaume-Uni et la France, qui se sont dotés de l'arme atomique), **les Européens n'assumaient plus la responsabilité de leur propre défense**. À l'ouest, ils s'en remettaient à l'OTAN, c'est-à-dire pour l'essentiel aux États-Unis ; à l'est, ils étaient privés de leur autonomie par l'Union soviétique. Après la chute du mur, tous ont encaissé les « dividendes de la paix » en baissant la garde et les budgets de défense.

À l'échelle historique, il s'agit là d'une situation sans précédent depuis l'effondrement de l'Empire romain, et il aura sans doute fallu les trois décennies qui nous séparent de la Chute du Mur pour que les Européens prennent la pleine mesure de cette situation et de ses implications.

Avec le recul, il est clair que cette situation liée à la Guerre Froide était exceptionnelle. Avec la fin du condominium américano-soviétique, on pourrait dire qu'on en est revenu aujourd'hui au jeu traditionnel des puissances : **Huntington avait finalement peut être raison contre Fukuyama**. Le multilatéralisme recule de façon continue, malgré nos efforts et ceux de nos amis européens. Et avec lui, c'est la sécurité collective, cette idée qui a prospéré en Europe à la suite des deux guerres mondiales, qui recule aussi. Aujourd'hui, le recours à la force redevient un outil de plus en plus banalisé du jeu des puissances.



Salle des conférences

Crédits photo : Sénat / C.Lerouge - S.Kerlidou

Les exemples en sont si nombreux qu'on ne peut les citer tous. J'évoquerai rapidement quelques crises : la Géorgie,

30 ans après la chute du Mur de Berlin, où en est la Défense de l'Europe ?

(Suite de la page 10)

l'Ukraine, la Syrie évidemment. On voit des coups de forces « à l'ancienne », avec l'arraisonnage de navires, dans le détroit de Kerch, dans le détroit d'Ormuz. On voit la contestation des zones économiques exclusives, même celles de pays membres de l'Union européenne, à Chypre... Pour ceux qui connaissent leur histoire, tout cela rappelle la montée des tensions en Europe à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles.

Mais il y a une grande différence avec la période précédant la Première Guerre mondiale : à l'époque l'Europe dominait le monde, par son économie et par sa puissance militaire. **Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la thématique exactement inverse : allons-nous être dominés par le monde ?**

Se demander où en est la défense de l'Europe, c'est d'abord se demander où en est l'Europe, et ce que l'Europe, c'est-à-dire les peuples européens, veulent faire de leur destin. **Les Européens entendent-ils aujourd'hui défendre leurs intérêts, dans un monde où la concurrence est globale, ou se résignent-ils à s'en remettre à d'autres ?** Pour un Français, poser la question c'est y répondre !

J'avais rappelé dans l'introduction de mon rapport sur la dernière loi de programmation militaire cette devise, née sous la Révolution française et reprise par le maquis des résistants des Glières : « vivre libre ou mourir ». C'est la conception française de l' « autonomie stratégique », et c'est tout simplement ce qu'exprime la dissuasion nucléaire. Si la dissuasion est centrale dans la conception française de la défense, c'est d'abord parce que c'est un concept politique bien plus qu'un objet technologique. La dissuasion structure notre pensée militaire et détermine un cap à l'opposé de toute idée de soumission ou de vassalité : **la défense par nous-mêmes de nos intérêts vitaux.**

Mais cette conception très française, nos amis et partenaires européens la partagent-ils ? Eh bien, sans vouloir préempter les débats de la journée, et au risque d'en surprendre peut-être certains, je dirais, à la lumière des travaux récents de notre commission, que la position française est de mieux en mieux comprise. De nombreux incidents sont venus changer la perception de la situation de beaucoup d'Européens, et amorcer un début de « réveil stratégique ».

Il y a eu, bien sûr, **les difficultés de la relation avec la Russie**, marquée par des épisodes de grave crise (l'annexion de la Crimée, la déstabilisation du Donbass, l'affaire Skripal, les tentatives d'influence sur les élections...).

Mais je pense que **l'élément le plus important, c'est la concrétisation du « pivot stratégique » américain.** Théorisée par **Obama**, cette redéfinition des priorités géostratégiques américaines en faveur de la zone Pacifique et au détriment du Moyen-Orient et de l'Europe, a été amplifiée sous la présidence actuelle. Mais j'insiste sur le fait qu'elle date bien d'un président démocrate, car ceux qui pensent que les défis que rencontre la relation transatlantique tiennent uniquement à la personnalité du Président américain actuel se trompent lourdement. C'est en août 2013, quand le **Président Obama** renonce à sanctionner le franchissement par le régime de Damas de la ligne rouge de l'utilisation d'armes chimiques, que le tournant s'opère. C'est dans cette perspective de long terme qu'il faut inscrire à la fois les doutes qu'a instillés le

Président Trump sur la garantie américaine inscrite dans le cadre de l'OTAN, et le feu vert à l'opération turque au nord-est de la Syrie.

Car l'opération turque dans le nord est syrien revêt une portée considérable, et intéresse au premier chef la question qui nous occupe aujourd'hui, celle de la défense de l'Europe. Par ce retrait et ses conséquences, les Américains ont bien sûr offert la victoire finale au régime de Damas et à ses soutiens, notamment iranien, mais surtout, ils ont envoyé le message **qu'ils laissent désormais la main aux Russes au Moyen-Orient.** Je rappelle, incidemment, que s'est tenue dans la foulée une grande visite de **Vladimir Poutine** en Arabie saoudite et aux Emirats Arabes Unis. Certaines images parlent plus que de grands discours...

Ce nouvel épisode de la tragédie syrienne concerne notre défense à un double titre. D'abord, parce **qu'il accroît la menace djihadiste**, contre laquelle nous sommes en guerre depuis 5 ans. Or, l'élément initial de toute réflexion sur la défense de l'Europe est : pour faire face à quelle menace ? Les menaces sont multiples, mais assurément la déstabilisation du Moyen-Orient et de l'Afrique par les mouvements djihadistes est une menace globale pour tous les pays européens. Je crois que cela est désormais bien compris par les opinions publiques de tous nos pays, ne serait-ce que par le prisme des flux migratoires importants qui sont la conséquence de ces violences. De ce point de vue, le rapport de notre commission que j'évoquais tout à l'heure montre bien que l'opposition qui était faite entre certains Européens focalisés sur la menace sud, et d'autres sur la menace est, est vaine. Il y a un **horizon commun des menaces**, dans un monde globalisé où les distances sont abolies. Le fait que la Russie redevienne un acteur ou l'acteur de premier plan au Moyen-Orient ne fait que boucler la boucle.

En abandonnant les Kurdes syriens, leurs alliés militaires qui ont sacrifié des milliers de soldats sur le terrain pour détruire l'emprise territoriale de Daech, **les Américains ont spectaculairement démontré** trois choses : premièrement, qu'il pouvait parfaitement **abandonner des alliés loyaux et efficaces du jour au lendemain** ; deuxièmement, qu'ils se souciaient assez peu des conséquences de ce coup de pouce à Daech sur **notre sécurité à nous, Européens** ; et enfin, qu'ils se souciaient également assez peu de la **bonne santé de l'Alliance atlantique**, car il n'y avait pas besoin d'avoir lu **Clausewitz** pour comprendre que cette séquence allait avoir des conséquences désastreuses sur les relations entre la Turquie et les pays européens, et donc être tout à fait néfaste à la cohésion de l'OTAN. J'ai d'ailleurs interpellé le Secrétaire général de l'OTAN à ce sujet lors de la réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN le 11 octobre. On ne pouvait qu'être sidéré par la vacuité totale de ses réponses. Les choses ne peuvent en rester là et je pense que le sommet des chefs d'États de l'Alliance, le 3 décembre à Londres, sera l'occasion d'une franche explication : elle a déjà commencé avec les déclarations du **Président Macron** à l'hebdomadaire *The Economist*, déclarant l'OTAN en état de « *mort cérébrale* ». En tout cas, pour ce qui me concerne, je compte bien saisir l'occasion du forum parlementaire transatlantique de l'OTAN du 11 décembre pour interpellier à nouveau nos partenaires américains et turcs en particulier sur la gravité de ce qui s'est passé et sur les leçons à en tirer.

30 ans après la chute du Mur de Berlin, où en est la Défense de l'Europe ?

(Suite de la page 11)

Donc on voit bien que cet événement syrien intéresse directement notre sécurité et notre défense. C'est déjà, sans doute, commencer à répondre à la question qui nous est posée aujourd'hui : où en est la défense de l'Europe ? Eh bien, la nécessité de se défendre apparaît dans la contrainte subie, et là les Européens ont bien vu qu'ils ont subi un coup. Ce sont des séquences comme celles-ci qui accélèrent le réveil stratégique des Européens.

Le deuxième volet de la réflexion que fait naître l'opération turque contre les Kurdes, c'est celle de nos **capacités**. Les Américains décident de se retirer, sans consultation ni même information de leurs alliés européens, et au mépris de leur sécurité. Et là, évidemment, **la question se pose de savoir ce que les Européens peuvent faire**. La réponse est connue et évidente : nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure, nous Européens, d'agir seuls sans les États-Unis sur un théâtre de cette ampleur. En sommes-nous au même point qu'au moment des guerres dans l'ex-Yougoslavie ? Je ne le crois pas, pour deux raisons. Première raison, nous avons commencé le long travail de comblement de nos lacunes capacitaires. Dans le cas français, cette remontée en puissance est exprimée par la récente loi de programmation militaire (LPM), qui portera notre effort de défense à 2% du PIB en 2025. Cet effort se traduit par l'arrivée dès maintenant dans les forces de matériels de nouvelles générations (je pense en particulier aux drones, aux avions ravitailleurs multi-tâches MRTT, aux blindés du programme Scorpion ou aux nouveaux sous-marins nucléaires d'attaque de la classe Barracuda). Mais la route sera longue.

Deuxième différence avec les années 1990 : les visions stratégiques de la sécurité et de la défense me paraissent aujourd'hui bien moins éloignées qu'elles ne l'étaient à l'époque. Bien sûr, les analystes soulignent régulièrement les différences et les divergences qui existent. Mais, comme le disaient nos collègues **Le Gleut** et **Conway-Mouret** dans leur rapport, à force de ne voir que le verre à moitié vide, on oublie le verre à moitié plein.

Dans ce **travail de convergence des approches**, je crois que nous avons tous ici un rôle à jouer. Pour ma part, et avec mes collègues de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, nous agissons concrètement.

Tout d'abord, nous intensifions nos dialogues stratégiques avec nos homologues britanniques et allemands.

- Avec les **Britanniques**, au-delà du suivi des accords de défense de « Lancaster House », il s'agit bien sûr de préparer l'après-Brexit, à l'occasion du dixième anniversaire de ces accords, l'an prochain. Nous souhaitons une nouvelle étape dans ce partenariat de défense, qui soit marqué par de nouveaux projets, que ce soit dans les domaines capacitaires ou opérationnels. La France est naturellement placée « à la poignée de l'éventail » pour arrimer le Royaume-Uni à la défense de l'Europe ;

- Avec l'**Allemagne**, notre partenariat de défense a pris une dimension nouvelle avec le lancement de deux programmes majeurs, l'avion et le char du futur, SCAF et MGCS. Vous le savez, il s'agit de projets ambitieux et complexes, ce qui amène à des discussions complexes. **Mais l'essentiel, à savoir la volonté politique, est là, et le Sénat y travaille activement**. Dans le cas du SCAF, le projet a été rejoint par l'Espagne, et je suis pour ma part convaincu qu'une

convergence avec les Britanniques devra intervenir à un moment.

Mais la défense de l'Europe ne se fera pas seulement autour de quelques grands pays. **Tous les Européens** doivent pouvoir y participer, qu'ils soient ou pas membres de l'UE ou de l'OTAN, en fonction de leurs moyens et de leur conceptions.

Je veux revenir ici sur un cas très parlant, celui de la **Belgique**, qui illustre très bien le côté souvent trop pessimiste des discours sur la défense européenne. Lorsque la Belgique a choisi d'acheter le F35 américain, beaucoup ont crié à la trahison anti-européenne. Certes, nous aurions évidemment préféré que la Belgique achète un avion européen, par exemple l'appareil remarquable qui équipe l'armée de l'air française et qui frappe l'État islamique dans le cadre de l'opération Chammal. Mais, alors que tout le monde s'est focalisé sur le F35, combien ont compris la véritable révolution que représente le programme CaMo (Capacité Motorisée), de renouvellement des blindés de l'armée de terre belge ? Avec ce programme, la France et la Belgique s'offrent la possibilité d'agir ensemble avec un degré d'interopérabilité sans aucun précédent : mêmes équipements, mêmes entraînements, mêmes doctrines d'emploi. On s'attarde sur nos faiblesses et nos lacunes, qui sont réelles, mais on ne salue pas pour ce qu'elles sont les avancées concrètes d'une défense européenne qui se construit de façon protéiforme.

Je pourrai également évoquer nos échanges avec l'**Italie**, qui se développent à la fois au niveau stratégique, avec l'entrée de l'Italie dans l'initiative européenne d'intervention, (l'IEI), ou capacitaire, avec les débuts de la consolidation de l'industrie navale militaire. J'ai souhaité développer nos échanges avec nos collègues parlementaires italiens, pour accompagner et encourager cette dynamique.

Je voudrais dire un mot des **relations avec les pays de l'est de l'Europe**. Je crois que nous avons commencé à briser les idées reçues de part et d'autre, et je pense que, justement parce que nous partons d'assez bas, nous avons un gros potentiel de rapprochement avec ces pays. Je rappelle que tous ces pays ont, comme nous, été condamné dans le cadre de l'OTAN l'offensive turque. Cela montre bien que les analyses commencent à converger. Je crois aussi que la participation de la France à la présence avancée renforcée a montré à la fois notre détermination et notre solidarité envers nos amis de l'est de l'Europe.

Enfin, *last but not least*, le Sénat a un dialogue stratégique nourri – et tonique ! – avec le **Conseil de la Fédération de Russie**. Notre conviction depuis plusieurs années c'est qu'il faut parler aux Russes, avec fermeté et lucidité. Au sénat nous pensons que le Président de la République a bien fait, lors de la conférence des ambassadeurs, de donner cette nouvelle orientation à notre action diplomatique.

En conclusion, je voudrais vous dire l'importance que des rencontres comme celle d'aujourd'hui revêtent à mes yeux. Les contraintes ou les menaces qui pèsent sur l'Europe sont le vent qui gonfle les voiles de la défense européenne. Les mentalités changent, et l'on voit aujourd'hui s'esquisser des convergences qu'on n'aurait pas imaginées il y a seulement quelques années. Saisissons cette opportunité, pour construire ensemble la sécurité des générations à venir.

Je vous remercie.

La démocratie dans l'adversité

Avec Madame Chantal Delsol

Philosophe, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques)

En vous parlant de la démocratie, je vais vous présenter quelques-unes des adversités qu'elle rencontre, sans prétendre donner les remèdes mais ces derniers ne sont pas loin. Du moins, on peut en débattre. Tout d'abord, avant les « Lumières », il n'y a pas de démocraties en Europe. Elles se créent en Amérique à la fin du XVIIIème siècle puis en Europe sur la ruine des monarchies et c'est un choc considérable qui suscite cet ouvrage extraordinaire de Tocqueville sur la démocratie en Amérique. Les démocraties sont finalement très récentes (environ deux siècles). Elles vont se développer, censitaires, tout au long du XIXème siècle.

La période entre les deux Guerres mondiales connaît une critique très forte des démocraties parlementaires, corrompues et déliquescents. Toute une élite se prononce alors pour l'établissement de « bonnes » dictatures. Mais vous savez qu'il ne peut exister de bonne dictature, ce qui est remarquablement exprimé par la célèbre formule de Churchill : « La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres ».

C'est admis par tous aujourd'hui sauf peut être par les jeunes de moins de 30 ans.

La difficulté est qu'aujourd'hui quand une démocratie ne fonctionne pas, on n'a plus d'alternative, puisque la dictature est totalement discréditée.

Pourquoi la démocratie fonctionne-t-elle mal ?

L'objet a été très abîmé. Les dictatures fascistes n'ont pas duré longtemps. Le nazisme a duré douze ans. Les totalitarismes communistes ont été plus longs (jusqu'à 70 ans). On a réussi à faire croire qu'il y avait à l'est du Mur de Berlin des démocraties populaires, ce qui est une forme d'injure suprême. L'Allemagne de l'Est osait se dire démocratique. Après 1989, ces démocraties populaires ont laissé des désastres derrière elles. Cela a laissé, au tournant du siècle, une ferveur démocratique considérable. Il était devenu impossible de nuancer les louanges à la démocratie, de dire que l'on n'était pas démocrate. Fukuyama écrit alors : « la démocratie est la fin de l'Histoire ». C'est un aveuglement total car il n'existe pas de régime irremplaçable. La fin de l'Histoire n'existe pas. Elle n'est pas entre nos mains.

Le début du XXIème siècle voit les choses changer avec de graves accusations contre la démocratie, plus graves que celles des années 30. Il était possible alors de lutter contre la corruption et l'option d'une bonne dictature était à tester.

La démocratie a perdu aujourd'hui son aura et se pose le problème des populismes, ce qui est angoissant. La démocratie a été dévoyée par sa radicalisation idéologique. On s'en est saisi comme d'un concept à tout faire. Au XXème siècle, avec une apogée en 1968, on a voulu la démocratisation de tout, selon la formule du philosophe John Dewey : *La démocratie ne fonctionne pas parce qu'il n'y en a pas assez*, comme aujourd'hui certains disent : « si l'Europe marche mal, il faut plus d'Europe ».

Il fallait, selon cette thèse, la déployer alors dans l'armée, les universités, les partis, les syndicats, les familles, les écoles.

La démocratie est faite pour les sociétés civiles. C'est important. Elle n'est pas faite pour les sociétés particulières ou institutions internes à la société civile. Ces sociétés particulières se donnent des finalités lors de leur création. Si vous adhérez, vous ne pouvez contester ces finalités mais vous pouvez changer d'institution (de syndicat, de parti, de religion). Si la discipline de l'armée ne vous convient pas, vous démissionnez.

Mais on ne choisit pas en revanche d'appartenir à la société civile, on y appartient de naissance et c'est difficile d'en changer. Né Français, vous ne pouvez devenir Suisse facilement. Dans une société civile, les citoyens peuvent se réunir pour définir des finalités. Ils peuvent choisir par exemple entre le socialisme et le libéralisme.

A la fin du XXème siècle on a essayé de faire de la démocratie une sorte d'idéologie. Ceci a bien été décrit par le tchèque Václav Havel, sorti de prison pour devenir président de son pays. Celui-ci est venu expliquer à l'Académie des sciences morales et politiques, le 24 octobre 1992, qu'il venait juste de comprendre que la démocratie était un régime imparfait, système imparfait pour un humain imparfait. Je le cite :

« J'avais du mal à me résigner à ce que la politique soit un processus sans fin, comme l'Histoire avec un grand H, un processus qui ne permet jamais de dire : c'est fini, nous avons tout ce qu'il nous faut. Je constatais avec effroi que mon impatience pour rétablir la démocratie avait quelque chose de communiste. J'ai voulu faire comme un enfant qui tire sur une plante pour la faire pousser ».

En quelque sorte il avait enlevé les contenus du communisme, mais gardé les formes. Autrement dit, il ne faut pas imaginer la démocratie comme un système qui va apporter la perfection. Aucun régime n'est immortel, et nous constatons un certain nombre de défauts, de mauvaises compréhensions de la démocratie.

Cela se passe de la manière suivante. Nous nous apercevons qu'il y a près de nous un dictateur, ce qui nous apparaît comme insupportable, nous lui faisons la guerre, la gagnons et arrivons avec la démocratie, comme une clef anglaise, qu'il suffit d'appliquer pour que tout soit parfait.

Nous nous rendons compte que cela ne fonctionne pas, parce que la démocratie est une culture. Comme une forêt qui met des siècles à pousser, elle doit s'implanter dans une société qui lui est culturellement propice.

C'est ce qui s'est passé en Europe au XIXème siècle. La démocratie s'y est implantée, avec beaucoup de difficultés, sur une culture que je qualifierais de libérale, mot qui peut se discuter. Disons sur une certaine habitude de la liberté de penser, de débattre, de l'éducation, de la recherche, de culte. Voyez les guerres de religion, cette dernière liberté a mis du temps à s'installer !

On peut donner le droit de vote mais s'il n'y pas de pluralisme, les citoyens peuvent élire n'importe qui, un imam fou, un tyran.

La démocratie dans l'adversité

(Suite de la page 15)

La liberté s'apprend.

Dans le monde, les démocraties en développement, les régimes que l'on a prétendus en voie de démocratisation, ou qui ont échoué à devenir des démocraties, qui ne respectent pas ces libertés fondamentales, sont dites illibérales. La Turquie en est un excellent exemple. Il vient d'y avoir dans la capitale un vote pro démocratique des élites urbaines mais le régime reste illibéral. Je ne dis pas que c'est définitif, les choses avancent dans l'ordre, à leur pas. C'est aussi vrai pour l'Égypte, ou la Libye en pleine guerre civile.

Il faut que certaines conditions soient réunies pour que la démocratie fonctionne.

Mais ce qui nous concerne plus ce sont les démocraties en Europe comme la Pologne et la Hongrie. Je n'aime pas le terme populiste, qui est injurieux. Personne ne se dit populiste. Le terme n'est pas assumé. La dénomination « illibéral » l'est.

Dans ces pays les personnes qui gouvernent pensent que la liberté a certaines limites, qu'on ne lui donne pas en Occident.

En France, les enfants apprennent dès l'école la formule datant de la Révolution :

« ma liberté s'arrête là où commence celle des autres ».

Cela veut dire que chacun peut déployer ses désirs et ses volontés tant qu'il n'affronte pas la volonté des autres. Nous sommes pour ainsi dire des forces inertielles. Rien ne doit arrêter nos libertés, qu'elles soient de nature technique, sociétale, économique, transhumaniste, tant qu'elles ne rencontrent pas une force contraire.

Dans les pays illibéraux se développe un certain conservatisme, assumé, avec une définition de la liberté qui est intérieure, qui s'arrête lorsque je me donne une responsabilité. C'est une capacité à l'autolimitation qui fixe les limites. C'est une force qui est habitée par la notion de limite. C'est très différent. Cela ouvre la porte à la limitation de la liberté de circuler (immigration), cela touche à la souveraineté de l'État, à la liberté de fonder une famille (tout le « sociétal »). C'est une remise en cause du postmodernisme.

Les démocraties occidentales contemporaines mettent bien des limites à la liberté, mais qui ne concernent que la santé et la protection de la nature. Les « populistes » et les démocraties illibérales contestent ces choix en considérant qu'il y a plus de limites. C'est très clair par exemple chez les électeurs de monsieur [Trump](#).

Se crée ainsi une sorte de guerre entre modernes et anti modernes. Les deux camps sont organisés autour de classes sociales : les peuples d'un côté et les élites de l'autre, de manière assez horrible. Chaque camp peut mettre en cause la démocratie. Les peuples sont accusés d'être antidémocrates en restreignant les libertés. Les élites se tournent vers des technocraties, et limitent les libertés par d'autres biais, par exemple lorsque le peuple vote mal. Elles obtiennent le résultat recherché par des moyens détournés.

Un combat à la loyale, argumenté, intelligent, pourrait avoir lieu, comme à la fin du XXème siècle entre libéraux et socialistes. Mais la lutte des classes est obscène. On se jette des insultes : *« vous êtes arrogants, ou stupides ».*

Le [Président Clinton](#) dit *« vous êtes un panier de gens déplorables »*, ce qui est choquant. Il faut lire les livres de [Thomas Frank](#), qui expliquent très bien ce phénomène.

Pour finir je voudrais évoquer un problème dont on parle peu, celui de la civilité.

Il faut lire aussi *« la mort des démocraties »*, de [Steven Levitsky](#) et [Daniel Ziblato](#), chez Calman Levy. Les auteurs posent la question : *« A partir de quand faut-il avoir peur des démocraties populistes ? »*, en définissant des signaux d'alerte.

Ainsi, redécouper des circonscriptions électorales serait populiste. Serait populiste celui qui injurie ses adversaires, ou celui qui place ses affidés dans les médias. Mais tout le monde fait cela.

Le gouvernement populiste est en fait celui qui a un comportement contraire aux usages.

Un exemple : [Victor Orban](#) adore les affiches. Sur une d'entre elles était écrit : c'est chez les Africains qu'il y a le plus de viols. C'est vraiment choquant. [Orban](#) perd d'ailleurs l'intelligentsia qui le soutenait, pour cela et pas pour ses réformes. Il y a des choses qu'on ne dit pas.

La démocratie consiste aussi dans le développement de la pudeur. L'avancée civilisatrice de la démocratie signifie que certaines choses outrageantes doivent être tues. C'est de là que vient le mot obscène : hors de la scène. Taire les choses déplaisantes touche à la morale et à la charité, surtout quand cela concerne les autres. Des êtres humains très incultes peuvent être fortement civilisés, parce qu'ils pratiquent la charité.

Les élites confondent souvent civilité et esthétique (politesse et chic). C'est pourquoi elles écartent le vulgaire et l'obscène. Dans les pays communistes, l'opposition est venue souvent du fait que tout y était laid et vulgaire.

Chez les anciens Grecs, il arrivait que la démocratie perde pied et soit remplacée par la tyrannie. Pour éviter cela, les Grecs avaient inventé l'ostracisme. Tous les ans, sur l'Agora, ils choisissaient la personne dangereuse pour la démocratie. Cette personne était chassée de la ville dès qu'elle avait plus de 50% des voix contre elle. C'était injuste, propice à la délation mais mieux que d'avoir un tyran.

Et le critère de choix d'un futur tyran, c'était l'incivilité. [Plutarque](#) cite par exemple la caille qui s'était échappée du manteau d'Alcibiade à l'Assemblée. C'était de l'arrogance vis-à-vis du peuple assemblé. Celui qui sort des normes est accusé de prétendre à la tyrannie.

La crainte de voir disparaître la démocratie à cause de l'incivilité reste vive. On n'en parle pas assez. [Trump](#) en est le meilleur exemple. Il provoque volontairement mais il fait peur.

En conclusion, je voulais montrer qu'il y a des mœurs démocratiques.

Je voudrais remercier [Nathalie de Kaniv](#) grâce à qui je suis ici ce soir, avec qui j'écris un livre sur les pays d'Europe centrale, des pays que j'aime, qui défendent une autre modernité, avec des limites. Le post modernisme est la fin de toute limite. Tout est possible tant qu'on ne rencontre pas une autre volonté. C'est la liberté révolutionnaire.

Défense européenne, le défi de l'autonomie stratégique

Avec **Madame la Sénatrice Hélène Conway-Mouret**
et **Monsieur le Sénateur Ronan Le Gleut**

Auteurs du rapport du Sénat sur ce sujet

Débat animé par Madame **Françoise Hostalier**, membre du Bureau d'EuroDéfense-France

Madame Françoise Hostalier a introduit les deux intervenants, en soulignant l'intérêt que le rapport avait suscité au sein de nos associations, car ce dernier reprenait plusieurs de nos propositions, en particulier celle d'un Livre blanc européen « sécurité et défense ».

Madame Hélène Conway-Mouret est Sénatrice des Français de l'étranger. Éluë une première fois le 25 septembre 2011, elle entre au second gouvernement de **Jean-Marc Ayrault** comme Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger. Au changement de Premier Ministre, le 4 mai 2014, elle revient au Sénat puis est à nouveau élue le 24 septembre 2017. Elle siège à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et a été élue Vice-présidente du Sénat le 1^{er} novembre 2018.

Monsieur Ronan Le Gleut est Sénateur des Français de l'étranger. Ingénieur de formation, il travaille de 2003 à 2017 à l'Office européen des brevets à Berlin. Elu Sénateur le 24 septembre 2017, il siège à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Intervention de Madame Hélène Conway-Mouret

Nous n'allons pas vous présenter le rapport mais nous concentrer sur les quelques éléments qui ont forgé nos convictions qui ont débouché sur les propositions que nous avons faites, au nombre modeste de douze dont deux sont déjà devenues réalités puisqu'une DG a été mise en place pour gérer le FEDef et nous avons proposé la création d'un commissaire européen pour donner de la visibilité aux questions de défense au plus haut niveau. Le périmètre du futur portefeuille de **madame Goulard**, si sa nomination est confirmée, inclut la défense ; à noter que nous avons monsieur **Arnaud Danjean** aux Affaires extérieures, **madame Nathalie Loiseau** à la sous-commission défense. La représentation française est forte dans ce domaine.

Un rapport parlementaire n'est jamais révolutionnaire. C'est une brique que l'on prend le temps de fabriquer pour l'ajouter à notre maison commune qui est la France et pour poursuivre l'image, la maison française est dans le lotissement européen avec notre voisin anglais qui entend déménager pour aller dans le compound américain...

Pourquoi ce rapport et qu'est-ce qui le distingue des autres ?

- D'abord, **une méthode fondée sur l'écoute de nos partenaires européens** : nous avons voulu démontrer que la France, si elle représente une force motrice pour la construction d'une défense européenne, doit avant tout veiller à partager et non pas imposer sa vision. Pour avancer ensemble, nous devons bâtir une réflexion collective. Cet objectif, on le devine, imposait ainsi une méthode de travail : celle qui a consisté à aller au contact de nos partenaires

européens avec sept pays visités et plus d'une centaine d'auditions pour évaluer leurs besoins aujourd'hui et demain, de la Pologne à l'Italie, de la Roumanie au Royaume Uni.

- Ensuite **une clarification de nos attentes et de nos besoins respectifs**. Pour parler d'une même voix, encore faut-il parler de la même chose. Il s'agissait donc de clarifier l'objet même de cette « autonomie stratégique européenne », car il n'y a pas qu'en droit que « le mot fait la chose ». Je pense par exemple aux ambiguïtés que le projet de « Confédération européenne » porté par François Mitterrand en 1989 a pu faire naître ! Si Emmanuel Macron parle quant à lui d'« armée européenne », c'est parce qu'il n'existe pas de terme explicite, approprié et compréhensible par l'opinion publique pour mentionner la construction européenne en matière de défense ; tout au plus l'acronyme daté et négatif (attaché à son échec en raison de l'opposition finale de la France) de « communauté européenne de défense » (CED). C'est pourquoi ce rapport privilégie l'expression « défense européenne » au détriment de celle d'« Europe de la défense » peu audible et difficilement traduisible auprès des autres États membres comme en faisait déjà état le rapport de nos collègues **Daniel Reiner** et **Jacques Gautier** en 2013.

- Enfin **un état des lieux de notre architecture de défense**. Pour savoir où l'on va ensemble, il faut savoir d'où l'on part. L'Union européenne - postérieurement à l'absorption de l'UEO par le traité de Lisbonne - a progressivement mis en place des outils innovants, tels que le Fonds Européen de Défense (FEDef) ou l'Initiative Européenne d'intervention (IEI). Ils se sont ajoutés à ceux qui existaient déjà tels que l'Agence Européenne de Défense (AED) ou les coopérations structurées telles la Coopération Structurée Permanente (CSP) et la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). La « boîte à outils » est aujourd'hui riche mais on semble en oublier le contenu !

Quelle définition de l'autonomie stratégique ?

- **Aujourd'hui, nous assistons à une prise de conscience globale d'une nouvelle donne géopolitique à l'échelle mondiale**. Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, les États européens se sont très largement reposés sur les États-Unis pour assurer leur défense au sein de l'OTAN. À l'aune d'une réduction possible de l'engagement américain, les Européens réalisent, malgré une résistance de la part des pays à l'est et au nord de l'Europe, qu'ils ne pourront peut-être pas compter éternellement sur la protection indéfectible des États-Unis qui ont légitimement aussi leurs propres enjeux stratégiques en Asie qui ne se confondent pas forcément avec les nôtres.

- **En clair, cette prise de conscience est en train de faire naître une volonté d'assumer notre propre destin.**

Défense européenne, le défi de l'autonomie stratégique

(Suite de la page 17)

• Sur l'échiquier mondial en pleine recomposition, le continent européen joue un rôle de pacificateur entre les deux grands blocs, qui recherche la paix et le consensus. Nous en avons un bel exemple cette semaine à New York où la France joue un rôle moteur pour apaiser les tensions entre les USA et l'Iran. Car c'est un élément essentiel à avoir à l'esprit : l'Europe n'a pas d'ambition hégémonique, ce qui est une force sur le plan diplomatique.

Je souhaite vous parler de deux pays en particulier, partenaires incontournables pour des raisons différentes.

• La relation de défense avec le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit. Le choc du départ de la Grande-Bretagne de l'Union européenne lui fait perdre plus d'un tiers de la puissance militaire initiale de l'Europe à 28.

En cas de Brexit sans accord : le Royaume-Uni ne participerait plus aux opérations de l'Union européenne, ni à l'Agence européenne de défense, ni à la PESCO.

En cas de Brexit avec accord : les dispositions de la déclaration relatives à la politique étrangère et de sécurité ouvrent la voie à :

- La collaboration du Royaume-Uni à des projets existants et futurs de l'Agence européenne de défense.

- La participation des entreprises de défense britanniques, qui possèdent des compétences non négligeables, à des projets relevant du Fonds européen de défense.

- La possibilité pour le Royaume-Uni de collaborer à des projets militaires dans le cadre de la PESCO.

Il est essentiel que le Royaume-Uni et l'Union européenne continuent à coopérer : nous devons veiller à ce que le Royaume-Uni demeure un allié proche, à ce qu'un certain nombre d'informations classifiées continuent à être mises en commun.

La relation bilatérale entre le Royaume-Uni et la France doit rester forte : le Royaume-Uni et la France forment un duo très puissant ; seuls le Royaume-Uni et la France ont une vision mondiale.

• La relation de défense avec l'Allemagne (les projets en cours et les complexités intérieures allemandes)

En dépit de l'optimisme affiché, plus en France d'ailleurs que de l'autre côté du Rhin, la relation franco-allemande traverse une période difficile, illustrée par la dissonance entre la « Lettre aux citoyens d'Europe » d'Emmanuel Macron et la tribune de la successeuse désignée d'Angela Merkel, la présidente de l'Union chrétienne-démocrate allemande Annegret Kramp-Karrenbauer.

Les tribulations de la coopération franco-allemande en matière de défense reflètent les profondes différences de culture politique et de priorités stratégiques entre les deux pays. La synchronisation n'a jamais été évidente entre les deux pays et il faudra sans doute attendre la relève d'Angela Merkel pour tester la motivation de notre partenaire à construire cette vision commune dont nous avons besoin si nous prétendons planifier l'avenir ensemble en matière de fabrication de matériel de défense. De part et d'autre du Rhin, les deux pays soutiennent l'idée d'une défense européenne commune, mais pas pour les mêmes raisons. Pour Paris, la défense européenne devrait servir à lancer des interventions militaires à

plusieurs. Pour Berlin, celle-ci a pour des objectifs purement industriels et financiers afin de rationaliser les dépenses.

Toutefois, la France et l'Allemagne partagent un constat commun : celui que l'Europe doit renforcer ses capacités de défense et que ce renforcement doit passer par la production d'armements communs tels que l'avion et le char de combat du futur.

Intervention de Monsieur Ronan Le Gleut

Nous avons travaillé six mois sur le sujet de la défense européenne, avec Hélène Conway-Mouret, dans un esprit de concertation avec nos homologues parlementaires européens, grâce à de nombreux déplacements et rencontres. Notre volonté a été, d'emblée, de mettre de côté les grands concepts pour voir vers quoi, concrètement, l'Europe pouvait avancer collectivement, dans le domaine de la défense.

Et nous avons observé qu'il existait déjà un foisonnement d'initiatives, dans de multiples cadres : OTAN, Union européenne, bilatéral, multilatéral... Nous avons découvert de nombreux dispositifs et des réussites méconnues du grand public.

Les choses avancent, sans doute pas de façon cartésienne, ni selon un grand schéma d'ensemble, mais de façon protéiforme et suivant des modalités différentes en fonction des pays.

Nous, Français, nous devons aussi être pragmatiques et nous préoccuper davantage de la façon dont les autres Européens perçoivent les enjeux et souhaitent y répondre, tout en expliquant bien sûr nos propres schémas de pensée.

Dans ce dialogue, il faut dépasser deux faux débats :

- Le premier est l'opposition stérile faite par certains entre l'Union européenne et l'OTAN. On a parfois le sentiment, en France, qu'il faudrait choisir entre une défense européenne et une défense assurée par l'OTAN.

Cette idée est vraiment franco-française. Elle n'est partagée par aucun de nos partenaires de l'Union européenne.

Si nous voulons être efficaces, nous ne devons jamais laisser penser que nous souhaiterions un retrait américain d'Europe, et que l'Europe serait aujourd'hui en état de pourvoir à ce retrait.

La défense de l'Europe est assurée essentiellement par les États-Unis, qui représentent à eux seuls les deux tiers des dépenses militaires totales des pays de l'OTAN et consacrent 36 milliards de dollars à la défense de l'Europe, soit un ordre de grandeur équivalent au budget de défense de la France. Nous ne le percevons pas toujours bien, en France, car l'autonomie stratégique fait partie de notre ADN, mais nos partenaires le savent bien.

Le coût des investissements que devraient réaliser les pays de l'OTAN pour pouvoir assurer leur défense collective, dans l'hypothèse d'un retrait américain, a été évalué à environ 300 milliards de dollars ; le débat sur l'autonomie stratégique, c'est donc d'abord un débat sur nos lacunes capacitaires collectives.

Nous avons cru, pendant deux décennies après la fin de la Guerre froide, que cette question de l'autonomie stratégique pouvait être repoussée à plus tard. Il existe d'ailleurs toujours une frange de l'opinion publique européenne qui ne perçoit pas les menaces et demeure installée dans l'illusion des

Défense européenne, le défi de l'autonomie stratégique

(Suite de la page 18)

« dividendes de la paix ». Mais le contexte a aujourd'hui radicalement changé avec le retour des politiques de puissance. Ce qui me conduit au second faux débat que nous devons collectivement dépasser,

- C'est celui qui consiste à opposer la menace « Est » à la menace « Sud ».

L'Europe dans son ensemble est confrontée à la vigueur nouvelle de la menace à l'Est, depuis l'enchaînement guerre de Géorgie, annexion de la Crimée et actions au Donbass, ainsi que des tests de nos frontières aériennes et maritimes et la mise à l'épreuve de la solidité de nos démocraties, par des tentatives de manipulation diverses.

Dans le même temps, la faiblesse de certains États du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique, favorise la prolifération des groupes armés en tous genres et la multiplication des trafics, y compris d'êtres humains, aux portes de l'Europe. L'organisation pérenne d'une menace terroriste djihadiste, ainsi que des mouvements migratoires aux causes multiples et qui ont vocation à s'accroître avec le changement climatique, favorisent en outre la montée du populisme. C'est un second facteur de fragilisation de nos démocraties.

Il n'y a pas à privilégier une menace ou l'autre. Elles doivent être analysées ensemble ; elles ont du reste des points d'intersection, à analyser, si l'on considère l'activisme de la Russie au Moyen-Orient et en Afrique. Ce débat est en partie derrière nous et les signes de solidarité à l'égard de nos partenaires de l'est de l'Europe, notamment à travers la présence avancée renforcée de l'OTAN (EFP), ont grandement aidé sur ce sujet.

Tous nos partenaires sont par ailleurs conscients du « pivot asiatique » qui conduira les États-Unis à concentrer de plus en plus leurs moyens sur leur compétition avec la Chine, quel que soit leur futur président. Personne ne nie cette évolution et la nécessité d'y répondre, y compris dans les pays les plus atlantistes.

Pour conclure, toutes les propositions que nous faisons dans notre rapport visent à faciliter le dialogue, les rapprochements, pour prolonger et approfondir la logique pragmatique actuellement à l'œuvre, en tenant compte de l'existant et en s'efforçant d'éviter les incompréhensions inutiles qui nous font perdre un temps précieux.

Débat

De nombreuses questions ont été posées, auxquelles les deux orateurs ont répondu de manière particulièrement franche.

- *L'autonomie stratégique est-elle vue de la même manière par tous les partenaires ?* Non, d'où l'intérêt d'un Livre Blanc. Il faut d'abord faire un bilan de la menace et un bilan des capacités de réponse. Les Ministres se rencontrent de manière formelle mais les militaires se connaissent bien et se parlent quotidiennement ! D'autre part, il y a en Europe une grande différence entre la perception des menaces. Les Pays du Nord-Est ont le regard tourné vers la Russie, ceux du Sud vers le Maghreb et l'Afrique, et il y a ceux qui ne semblent percevoir aucune menace. La question de la Défense est souvent liée, dans la plupart des pays, avec celle des Affaires étrangères et cela donne des approches différentes de l'analyse des menaces et des capacités de réponse. Leur rapport a été bien perçu et commenté, qualifié de « The famous report ».

- *Questions concernant les deux principaux partenaires de la France en matière de Défense : la Grande-Bretagne et*

l'Allemagne. Nous avons davantage de proximité avec la Grande-Bretagne mais que va-t-il se passer avec le Brexit ? Avec l'Allemagne, le pouvoir du Parlement et des partis pacifiques est un frein évident. Sur ces sujets, il faut un langage de vérité.

- *Question sur le sens des approches des différents pays et de la linguistique. Parle-t-on de la même chose même lorsqu'on utilise les mêmes mots ?* Non. Il y a déjà le choix des mots dans les traductions mais, surtout, l'évaluation de leur sens dans des approches et des cultures différentes. Les contextes sont aussi à prendre en compte (le Brexit). Il faut une connaissance très fine de ces concepts. Par exemple, les deux rapporteurs ont parfaitement la double culture Anglo-saxonne et Française pour l'une, allemande-française pour l'autre, cela permet d'appréhender les choses différemment.

- *Question : le regard que l'Europe pourrait ou devrait avoir sur la Russie en ce qui concerne les questions de défense.* La situation est effectivement complexe entre la pleine intégration de la France dans l'OTAN et l'imprévisibilité de Donald Trump... Sur de nombreux paramètres, il y a plus de proximité entre la Russie et l'Europe qu'entre les États-Unis et l'Europe... Mais pour le moment il n'y a aucune réflexion européenne claire sur le sujet. Il est évident que l'Europe n'a pas été à la hauteur au moment de Gorbatchev. Il semble indispensable de trouver la voie d'un nouveau dialogue.

- *Question : n'est-il pas préférable d'avancer par petits pas et périmètres adaptés aux situations ?* Oui, mais il faut déjà être conscients des avancées très importantes qui ont été réalisées ces derniers temps. Beaucoup de cercles existent dans le continent européen qu'il faut consolider, élargir, rebâtir...

- *Question : ne doit-on pas être néanmoins assez pessimiste sur l'hypothèse d'une Europe puissance en matière de défense.* Dans leur rapport, les deux Sénateurs se sont voulu surtout réalistes sur le constat et les propositions très concrètes et accessibles. L'optimisme vient de tout ce qui a été concrétisé récemment. Le problème est ce qu'il reste à faire dans un contexte plus compliqué. Mais il y a aussi des perspectives de coopération riches, innovantes et particulièrement sensibles : tout ce qui est du domaine cyber. De même pour le renseignement et la lutte contre le terrorisme. Ce sont des avancées très positives.

Éléments de conclusion :

Cette franchise sur les difficultés liées aux différentes approches nationales, pouvait laisser apparaître un certain pessimisme sur l'avenir. La réponse est qu'il vaut mieux parler d'un optimisme modéré, au vu des avancées incontestables depuis plusieurs années.

La question de l'importance de la sémantique, qui ne met pas les mêmes significations sur les mêmes expressions, dans les pays membres de l'UE a retenu l'attention des participants. En particulier la notion de « livre blanc », qui n'a pas le même sens selon les conceptions nationales, méritera d'être réfléchi.

Le général André Var, directeur général de l'association MINERVE a conclu la soirée en remerciant chaleureusement intervenants et participants.

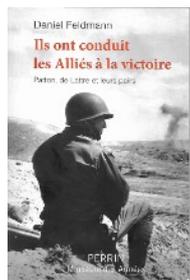


EURODÉFENSE - France



Rubrique Livres

Quelques livres proposés par la Rédaction



Cet ouvrage nous présente les qualités mais aussi les limites de généraux ayant commandé une armée dans le camp allié pendant la Deuxième Guerre Mondiale. Certains sont connus comme Patton ou de Lattre, d'autres moins : le Canadien Harry Crerar, les Américains Alexander Patch et Courtney Hodges.

Deux critères sont retenus pour juger l'aptitude au commandement à ce niveau : la capacité à mobiliser et la manière d'atteindre les objectifs fixés, à quel coût et en combien de temps.

L'étude s'intéresse donc à ce que les généraux choisis parviennent à obtenir de leurs subordonnés, ainsi qu'à la pertinence de leurs choix et à leur mise en œuvre. L'étude cherche aussi quelle est la responsabilité de chaque chef étudié dans la victoire ou l'échec. Chaque général a un style spécifique. Les erreurs sont les plus faciles à identifier, les

victoires dépendant de trop de paramètres, dont les erreurs de l'ennemi.

Certains jugements sont sévères, sur Hodges, archétype du général qui ne sert à rien. Crerar n'est qu'un observateur passif. Hors les situations de poursuite, la performance de Patton est décevante.

Patch apparaît comme le plus sympathique : honnête, sans arrière-pensées carriéristes, n'empiétant pas sur les prérogatives des autres, ne réclamant pas de moyens à l'échelon supérieur et tirant le meilleur parti de ceux qu'on lui donne, parfaitement adapté au commandement au niveau d'une armée. Sa carrière est exceptionnelle. Il bat les Japonais comme les Allemands. Il opère en jungle, en montagne, gagne en défense et en attaque. Les récompenses, les grades et les médailles ne le motivent pas. Il est celui qui l'emporte en sacrifiant le minimum de vies.

Ils ont conduit les Alliés à la victoire - Patton, de Lattre et leurs pairs - Daniel Feldmann - éd. Perrin 2019 - 24€



Ce livre fait un éloge justifié de nos armées, appuyé sur des faits incontestables, ce qui fera plaisir à ceux qui sont attachés au monde militaire. Il est à conseiller surtout à des lecteurs qui ne connaissent pas ce domaine, ou en ont une image ancienne, déformée par un contexte historique qui inclut la défaite de 1940 et la période très antimilitariste des années 60 et 70, que beaucoup d'entre nous ont connue.

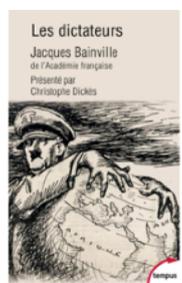
Isabelle Lasserre balaie de manière exhaustive, et sans concession, toutes les problématiques : facteur humain, valeurs, menaces, finances, opérations, nécessité de

l'interarmées, relations avec les politiques, etc. Le pour et le contre sont à chaque fois pesés.

Le chapitre sur l'Europe de la Défense est excellent, réaliste, notant les progrès accomplis mais soulignant les difficultés encore à surmonter.

Le jugement sur l'identité de chaque armée surprendra certains, surtout dans l'armée de terre, mais c'est une incitation à acquiescer l'ouvrage.

Le réveil des Armées - Isabelle Lasserre, rédactrice en chef adjointe du service étranger du Figaro - Préface du général Henri Bentégeat - Ed. JC Lattès - 2019 - 20€



Cette réédition d'un ouvrage paru en 1935 est surprenante, mais intéressante. Nous vous en recommandons la lecture.

C'est d'abord un survol historique de l'histoire mondiale depuis la Grèce antique, avec des notes synthétiques de quelques pages sur chaque dictateur. La définition de ce dernier est large puisqu'on y compte aussi bien Solon et Périclès que Marius, Pompée et César,

Cromwell, Richelieu, Louis XIV, les despotes éclairés, Napoléon Bonaparte, Napoléon III, Lénine, Staline et, bien sûr, Mussolini et Hitler. Sa condamnation de ce dernier est totale.

Pour commencer, Jacques Bainville déclare qu'il peut y avoir de détestables mais aussi d'excellentes dictatures, ce qui est faux bien sûr, mais qu'il faut replacer dans le contexte des années qui se situent entre les deux Guerres Mondiales.

L'auteur conclut cependant qu'il est préférable de faire l'économie des dictatures, c'est-à-dire de ne pas en avoir besoin, ou de ne pas y tomber sans le savoir. Citant Goethe à propos de la fin des guerres, il écrit qu'il faut, pour ne pas tomber dans la dictature, des gouvernements toujours intelligents, mais c'est rare, et que les peuples soient toujours raisonnables.

Les dictateurs - Jacques Bainville de l'Académie française - Préface Christophe Dickès - Ed. Tempus - Réédition 2019 - Poche 9€

Quelles nouvelles en Europe ?

Un résumé des éléments saillants récents des activités de l'UE dans les domaines de la PESC et de la PSDC - 4^{ème} Trim. 2019

Union Européenne

Nouvelle Commission européenne - Le Parlement a investi la nouvelle Commission européenne le 27 novembre à une large majorité. Un score très satisfaisant pour la nouvelle Présidente l'Allemande **Ursula von Der Leyen**, qui a pu compter sur un soutien des trois premiers groupes, PPE, S&D et Renew. Le Conseil européen a validé le 28 novembre la procédure de nomination de la nouvelle Commission européenne. [Celle-ci a commencé à travailler le 1er décembre et terminera son mandat le 31 octobre 2024.](#) Il est rappelé que trois candidats commissaires avaient été initialement rejetés, dont la Française désignée au Marché intérieur, **Sylvie Goulard**. Trois nouveaux candidats, la Roumaine **Adina-loana Vălean** (Transports), le Hongrois **Oliver Várhelyi** (Élargissement) et le Français **Thierry Breton** (Marché intérieur, Industrie, Défense) ont finalement été approuvés à l'issue des auditions par le Parlement.

DG Défense - Une décision, adoptée le 4 décembre, acte officiellement la création de la nouvelle DG, qui portera le nom de DG DEFIS (*DEFense Industries and Space*), au 1er janvier 2020. La DG Défense regroupera ainsi les directions et unités de l'actuelle DG GROW au marché intérieur chargées de la défense et de l'espace. La nouvelle direction serait organisée en trois directions : - la direction A (industrie de la Défense) - la direction B (Développement et Innovation) - la direction C (Espace). Les deux directions B et C seraient sous l'autorité d'un directeur général adjoint, qui aurait également la responsabilité de l'Agence Galileo ; la direction Défense serait rattachée directement au directeur général. Face au Parlement, Thierry Breton a défini ses priorités : 1- [«conclure les négociations » sur le règlement établissant le Fonds européen de défense \(FEDef\)](#), dans le cadre du futur cadre financier multi-annuel (MFF), [« en particulier son financement »](#). 2- [assurer « sa bonne mise en œuvre »](#), notamment en attirant [« l'expertise des États membres »](#) vers la nouvelle DG DEFIS. 3- [« concentrer les moyens du FEDef sur des projets présentant une valeur ajoutée stratégique pour la sécurité de l'Europe »](#), 4- [« mettre en œuvre les dispositions prévues dans le FEDef sur la participation des PME »](#), l'un des objectifs du Fonds étant [« d'ouvrir les chaînes de valeur de la défense à travers l'Europe »](#). 5- [« développer la dimension d'innovation disruptive du Fonds »](#) pour assurer le leadership de l'Europe dans les solutions technologiques stratégiques » 6- [« veiller à maximiser les synergies entre tous les instruments de financement »](#), en particulier le Fonds européen de défense, le Programme spatial de l'UE et le programme Numérique pour l'Europe.

Brexit - Les leaders des 27 États membres ont adopté les conclusions d'un nouvel accord le 17 octobre lors du Conseil européen. L'essentiel de l'accord reste « globalement identique » à celui négocié il y a un an, notamment en matière de défense et sécurité. Les éléments nouveaux principaux se situent sur l'Irlande du Nord, ainsi que dans la déclaration politique : L'Irlande du Nord restera alignée sur un ensemble limité de règles de l'UE, notamment en ce qui concerne les marchandises. Toutes les procédures applicables sur les biens auront lieu aux points d'entrée en

Irlande du Nord et non entre les deux îles. Les autorités britanniques seront chargées de l'application du code de douanes de l'Union en Irlande du Nord ; Pour les marchandises risquant d'entrer sur le marché unique, les tarifs de l'UE s'appliquent ; Quatre ans après l'entrée en vigueur du protocole, les représentants élus de l'Irlande du Nord pourront décider, à la majorité simple, de continuer ou non d'appliquer les règles de l'Union applicables en la matière. Du côté britannique, la Chambre des Communes a d'abord demandé le report du vote sur l'accord négocié avec l'UE, provoquant la demande par le Premier ministre **Boris Johnson** le 20 octobre à **Donald Tusk**, président du Conseil européen, du [report du Brexit jusqu'au 31 janvier 2020](#). A Westminster, l'accord a été approuvé sur le principe seulement le 22 octobre, sans examen détaillé des différentes dispositions d'application dans la loi britannique, forçant Boris Johnson à suspendre le processus de ratification et à proposer des [élections législatives anticipées le 12 décembre](#). Ces élections ont été un succès pour le Parti conservateur, permettant de passer d'une majorité relative des sièges à une importante majorité absolue au Parlement. Dès lors, les résultats du scrutin devraient permettre à Boris Johnson d'entreprendre la sortie du Royaume-Uni de l'UE dans les mois suivant les élections, sans devoir s'engager dans un nouveau bras de fer avec le Parlement.

Iran - L'Iran a annoncé le 4 novembre vouloir passer à une production d'uranium faiblement enrichi de plus de cinq kilogrammes par jour. Les ministres des affaires étrangères français (J-Y. Le Drian), allemand (H. Maas) et britannique (D. Raab) réunis à Paris, ainsi que la haute représentante de l'Union européenne (F. Mogherini) qui était restée à Bruxelles, ont exprimé, le 11 novembre, être [« extrêmement préoccupés par les dernières annonces de l'Iran »](#). Dans une lettre envoyée le 21 novembre au secrétariat général de l'ONU, les E3 (Allemagne, France, Royaume-Uni) ont dénoncé le développement de [« missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires »](#), en violation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies. Dans sa réponse, adressée le 4 décembre au secrétaire général de l'ONU, l'Iran reconnaît sa volonté de mettre en place un programme de missiles, mais sans tête nucléaire, et dénonce des erreurs de fond et de droit dans la position des E3. Réunis à Vienne le 6 décembre, sous la houlette de la secrétaire générale du SEAE, **Helga Maria Schmid**, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Chine et la Russie (en format 3+2) ont cherché à retrouver le chemin du dialogue avec l'Iran.

Budget - Les trois institutions de l'Union se sont mises d'accord le 19 novembre sur le [budget de l'UE pour 2020](#). Les États membres disposent désormais du cadre de négociation du [prochain cadre financier pluriannuel, MFF 2021-2027](#). La présidence finlandaise propose un [budget sécurité et défense considérablement réduit](#). Au total le budget européen s'élèverait à 1.087 milliards d'euros en engagements (1,07% du PIB). Ce sera à la présidence croate de dégager un accord au premier semestre 2020, voire à la présidence allemande au second semestre.

États membres

France - **Françoise Dumas** (LREM) a été élue présidente de la commission 'Défense' de l'Assemblée nationale. - **Budget de défense 2020** - Le projet de budget pour 2020 confirme les engagements pris avec la Loi de programmation militaire : il atteint les 37,5 milliards d'euros, soit une hausse de 1,7 milliard. La défense représentera ainsi 1,86% du PIB, contre

1,84% en 2019. L'objectif des 2% du PIB fixé par l'OTAN est toujours visé pour 2025.

Allemagne - **Budget : objectif 1,5% en 2024, 2% en 2031.** [« La Bundeswehr devrait être déployée de manière proactive à l'étranger »](#), a déclaré la ministre de la Défense **Annegret Kramp-Karrenbauer**, le 7 novembre à Munich. Elle a promis d'augmenter les dépenses de défense à [« 1,5% d'ici 2024 »](#) et à [« 2% du PIB \[l'objectif fixé par l'OTAN\] d'ici 2031 »](#).

Quelles nouvelles en Europe ?

Un résumé des éléments saillants récents des activités de l'UE dans les domaines de la PESC et de la PSDC - 4^{ème} Trim. 2019

PESC et PSDC

Turquie - Le 17 octobre, le Conseil européen a, d'une seule voix, condamné l'action militaire de la Turquie en Syrie, demandant « à nouveau » à la Turquie de « mettre un terme à son action militaire, de retirer ses forces et de respecter le droit international humanitaire ». Les 28 chefs d'État et de gouvernement rappellent leur décision prise « de cesser l'octroi de licences d'exportation d'armements vers la Turquie », sans toutefois imposer un véritable embargo sur les armes. Les Européens ne semblaient pas prêts non plus à cesser formellement les négociations d'adhésion de la Turquie, comme le demandait le Parlement européen.

Solidarité avec Chypre - Le Conseil réaffirme également le 17 Octobre sa « totale solidarité avec Chypre » pour « le respect de sa souveraineté et de ses droits souverains conformément au droit international », face aux actions de forages turcs dans la zone économique exclusive de Chypre.

Exonération de TVA - Le Parlement européen a approuvé le 26 novembre la proposition de la Commission européenne de permettre une exonération plus large de la TVA sur les efforts

de défense consentis dans l'UE, afin de le rapprocher « dans la mesure du possible » du régime applicable à l'OTAN.

PESCO - Le Conseil des ministres de la défense a approuvé le 12 novembre la troisième vague des projets de la PESCO. **13 nouveaux projets sont ainsi ajoutés aux 34 existants**. En revanche, **il n'y a pas eu d'avancée sur la question sensible de la participation des pays tiers à la coopération structurée permanente**, en dépit des textes de compromis présentés par la présidence finlandaise les 9 et 29 novembre. C'est la présidence croate qui va devoir reprendre le dossier.

FEDef - Le Polonais **Zdzisław Krasnodębski** (ECR/PiS) sera de nouveau le **rapporteur** de la proposition établissant le Fonds européen de la défense, offrant ainsi une continuité depuis la création du fonds en 2018. **L'inquiétude règne sur le budget alloué réellement au FEDef**. Selon les propositions de la présidence finlandaise pour le futur cadre budgétaire, le Fonds européen défense ne serait doté que de 6 milliards d'euros (en prix 2018), soit 850.000 euros en rythme annuel. C'est encore le triple de l'actuel programme (EDIDP + action préparatoire de recherche), mais c'est moins de la moitié du montant proposé par la Commission.

Coopérations

Accord franco-allemand sur les exportations d'armement

L'accord est désormais actif après sa publication au journal officiel le 14 novembre. Il traduit « la volonté commune de la France et de l'Allemagne d'intensifier l'élaboration de programmes de défense communs et de favoriser la coopération la plus étroite possible entre leurs industries de défense, sur une base de confiance mutuelle » précise le communiqué du ministère.

E2I – Réunis à Hilversum le 20 septembre, les ministres de la Défense des pays participant à l'Initiative d'intervention européenne (IEI ou E2I) ont fait le point. Ils ont entériné l'arrivée de **la Norvège** et de **la Suède** et accepté la demande de l'Italie. Ils ont également signé un document contenant les conditions de participation, les méthodes de travail et le champ d'application de l'initiative, et confirmé qu'ils faisaient le nécessaire pour mener à bien et soutenir les travaux mentionnés dans la déclaration d'intention.

Opérations / Missions UE

Sophia - L'UE a formellement décidé le 26 septembre de prolonger jusqu'au 31 mars 2020, l'opération maritime de l'UE en Méditerranée de lutte contre les trafics (EUNAVFOR Med / Sophia). Mais toujours sans disposer de navires en mer, aucune solution n'ayant pu être trouvée dans les derniers six mois à la problématique du débarquement des personnes secourues en Italie et à leur répartition, automatique et rapide, dans les autres États membres.

Mission EUAM RCA - Les 28 ont adopté le 21 novembre le concept de gestion de crise (CMC) de la future mission civile de conseil aux forces de sécurité en République centrafricaine (EUAM RCA).

Mission de surveillance maritime EMASOH (European-led Mission Awareness in the Strait of Hormuz) - Elle reposerait

sur deux piliers : un **pilier militaire**, avec le déploiement de capacités maritimes et aériennes pour l'observation, et un **pilier diplomatique** destiné à désamorcer les tensions. La zone d'intervention de la mission comprend la partie ouest du golfe d'Oman, le détroit d'Ormuz lui-même et la partie est du golfe Persique ; à chaque fois dans les 'eaux internationales' de ces mers, sans toucher aux eaux territoriales. Le commandement de la force - établi à Abu Dhabi - devrait entamer ses fonctions entre fin 2019 et fin janvier 2020. Paris aurait contacté plusieurs pays européens. Un pays a répondu positivement pour l'instant de manière officielle : les Pays-Bas. L'opération fonctionnera de manière autonome par rapport à l'opération menée sous commandement américain, dénommée 'International Maritime Security Construct' (IMSC) qui réunit notamment les USA, le Royaume-Uni, l'Australie et Bahreïn.

OTAN

Avenir de l'OTAN - A la suite de la déclaration du Président Emmanuel Macron (**OTAN en « état de mort cérébrale »**), **Heiko Maas**, le ministre allemand des Affaires étrangères, se pose en médiateur, avec un discours plus nuancé. Pour lui, « le président (français) a eu raison de mettre une Europe forte et souveraine au cœur de ses considérations ». Et il rappelle leur volonté de travailler ensemble pour un Conseil de sécurité européen. Et d'ajouter le rôle d'équilibre de Berlin « en tant que pays au centre de l'Europe, l'Allemagne doit jouer un rôle central, de médiation et d'équilibre, en Europe et vis-à-vis des États-Unis. Si nous n'assumons pas ce rôle de leader, personne ne le fera ».

Sommet des 3 et 4 décembre 2019 - Les leaders réunis à Londres ont décidé, le 4 décembre, de réfléchir à « l'évolution de l'environnement stratégique ». Ils ont défini les différentes

menaces et défis auxquels ils doivent faire face : Trois menaces principales sont précisément nommées : - **la Russie** : « Les actions agressives de la Russie constituent une menace pour la sécurité euro-atlantique » - **le Terrorisme** « sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, demeure une menace persistante pour nous tous » - **les menaces cyber et hybrides**.

La Chine ne figure pas dans le paragraphe des « menaces » mais dans celui des « défis et opportunités ». **La 5G** sous surveillance : L'OTAN et les Alliés, dans les limites de leurs compétences respectives, « sont déterminés à garantir la sécurité de leurs communications, y compris la 5G », conscients de la nécessité de recourir à « des systèmes sécurisés et résilients ». **L'espace, nouveau domaine d'action** : Les 29 membres ont déclaré « l'espace » comme un « domaine d'opérations de l'OTAN ».

EuroDéfense - Les activités de la France et du Réseau

European Defence Network (EDN) - un nouveau partenaire d'EuroDéfense-France

Lors du dernier Salon du Bourget, qui est l'occasion pour les industries civiles et militaires de présenter leurs nouveaux projets, une maquette du SCAF a été dévoilée par le Président de la République Emmanuel Macron, accompagné des Ministres de la Défense allemand, espagnol et français. C'est le signe d'une nouvelle coopération européenne en matière de Défense, qui prend de l'ampleur et se tourne vers le futur.

En parallèle, une rencontre en comité plus restreint s'est tenue le 20 juin à l'École Militaire, dans le 8^{ème} arrondissement, entre EuroDéfense France, représentée par son Président, M. Patrick Bellouard, et par son Secrétaire Général, M. Patrice Mompeysson, et l'European Defense Network (EDN), représenté par deux jeunes professionnels du secteur de la Défense, Charlotte et Pierre-Louis.

EuroDéfense nous a chaleureusement proposé de présenter notre projet, la création d'un think-tank européen réunissant des étudiants et jeunes professionnels impliqués et passionnés par les sujets de défense européenne. À travers une nouvelle approche consistant à mettre de côté nos nationalités respectives en endossant un point de vue européen sur les sujets de Défense, nous souhaitons créer un réseau dans le but de mettre en contact une nouvelle génération d'acteurs de l'Europe de la Défense.

En ligne avec cette approche, notre comité directeur a été formé avec pour point d'honneur une mixité, dès le départ, entre membres français et allemands. Forts d'une équipe de désormais 9 membres, nous construisons les fondations de notre think tank pour les années à venir et son ouverture à tout jeune actif intéressé par l'Europe de la Défense.

Notre engagement s'inscrit dans la continuité de l'héritage des Pères Fondateurs de l'Europe. C'est pourquoi l'EDN soutient l'objectif d'une Europe intégrée, capable d'assurer la souveraineté du continent dans un environnement de plus en plus imprévisible et volatil.

À cette fin, nous ambitionnons de devenir un catalyseur de la réalisation de cet objectif en connectant la jeune génération européenne, en participant à la réflexion au travers de recherches approfondies, et en élaborant des axes d'amélioration pour faire face aux défis de demain.

Notre ADN procède de cette conviction en une Europe forte et durable, qui génère un environnement de sécurité et d'unité pour tous ses citoyens. Nos opinions, nos publications et notre structure ne suivront et ne tendront que vers ce principe.

Forts de cette vision, notre mission vise à bâtir un réseau fort d'étudiants et jeunes professionnels, qui partagent un intérêt particulier pour les politiques de défense et de sécurité en Europe. L'élaboration d'études et de concepts innovants, l'organisation de conférences, formations ou débats nous permettront de construire une plate-forme d'échange d'idées à l'échelle européenne.

Conseillés par un vivier d'experts et de décideurs, appelés « Wise Men », l'EDN pourra développer les compétences inter-culturelles et la pensée critique de ses membres, qu'ils soient issus du secteur académique, public ou industriel.

Au sein du réseau EDN, ses membres pourront contribuer de manière significative à la recherche de solutions pour les défis du futur de l'Europe de la Défense et de la Sécurité, au-delà des intérêts nationaux individuels et en mettant l'accent particulièrement sur les jeunes générations pour assurer à la fois égalité, diversité et perspective.

Pour atteindre nos objectifs, nous sommes actuellement à la recherche de plusieurs formes de partenariats. Rencontrer EuroDéfense-France a été une très belle opportunité d'échanger avec des experts avertis. Nous avons accueilli avec joie l'acceptation de nos deux interlocuteurs à faire partie de nos « Wise Men », et de développer ainsi la relation entre nos deux associations. Ce partenariat pourra se concrétiser par l'organisation de conférences ou par la contribution à des études. Pour illustrer notre coopération, nous ajouterons le mot « TRUST » à nos valeurs, parce que la confiance entre pays européens est un facteur clé de ce grand défi d'une Europe de la Défense. Cette confiance doit être renforcée pour accélérer son avènement, travaillons-y ensemble.

L'EDN souhaite adresser à EuroDéfense ses plus chaleureux remerciements pour cette rencontre très riche, ainsi que nos échanges et notre future coopération. Nous nous réjouissons à l'idée de rencontrer ses autres composantes internationales.

Si vous êtes intéressés par notre projet, n'hésitez pas à nous contacter par email : info@euro-defense-network.com

Organisations EuroDéfense-France 2020 à venir

15 janvier à 18h30 : conférence de **Pascal Lamy** à l'école militaire dans l'amphi des Vallières

29 janvier 18h30 : conférence au **Campus Condorcet (Aubervilliers)** - restitution des conclusions de la conférence du 8 novembre « 30^{ème} anniversaire Chute du Mur de Berlin »

19 mars : conférence à **Strasbourg** sur une journée, en partenariat avec le club des généraux (2s) d'Alsace et l'association **CiDAN**, sur le thème « *Quelle défense pour l'Europe ? Entre souverainetés nationales et responsabilité collective* »

2 avril matin : **Conseil et Assemblée générale d'EuroDéfense-France à l'École militaire**

Entre 27 et 30 avril : séminaire à **Bruxelles** sur la BITD européenne

9 juin à 8h30 : petit déjeuner débat à l'École militaire avec le **général Kolodziej**, commandant le Corps européen

18 juin à 18 h30 : conférence en partenariat avec l'association **MINERVE** sur le **Cyber**

EuroDéfense - Les activités de la France et du Réseau

Les Rencontres Internationales EURODEFENSE ont eu lieu à Bucarest du 3 au 5 Octobre 2019 au Palais du Parlement.

Le thème de cette rencontre était : « EU, NATO, SCO¹ in the new security environment ».



Après un tableau du nouvel environnement de sécurité internationale, les sessions suivantes ont porté sur les organisations de sécurité liées aux nouvelles menaces,

notamment sur les récentes évolutions au sein de l'UE dans le domaine capacitaire.

Après avoir donné la parole aux présidents des associations pour donner leur point de vue sur l'évolution de la PSDC et l'organisation de l'Europe de la Défense, les sessions du lendemain ont porté sur la cyber sécurité, la protection des infrastructures critiques et l'espace.

Le Conseil des présidents s'est tenu le dernier jour sous la présidence d'ED-Romania dans d'excellentes conditions, malgré l'absence regrettée des associations EuroDéfense CZ, Luxembourg, Grèce et Magyarorszag.

Pour les Observatoires permanents, ED-España a présenté un intéressant rapport sur les frontières des pays de la rive sud de la Méditerranée et du Sahel. ED-United Kingdom a fait circuler un document sur la sécurité cyber.

Pour les groupes de travail Européens (GTE), les mandats de deux nouveaux groupes ont été finalisés : le GTE28 sur la guerre hybride (ED-Deutschland) et le GTE29 sur « Les PME dans l'industrie de défense de l'UE » (ED-Nederland). Pour le GTE27 (ED-Nederland), le consensus n'ayant pas été obtenu sur le document proposé par ED-Nederland, il a été décidé de poursuivre les travaux pour trouver un compromis sur la façon d'améliorer l'organisation de « L'Europe de la défense » au sein de l'UE.

1 SCO : Shanghai Cooperation Organisation



Les tableaux de la chapelle Saint Louis constituent un ensemble remarquable.

Ces tableaux ont fait l'objet au XVIII^{ème} siècle d'une commande royale auprès de l'académie de peinture, pour être installés aux emplacements prévus pour eux dès la construction de la chapelle.

Placés dans l'ordre chronologique « pour la plus grande satisfaction des spectateurs instruits et pour la règle des autres » ainsi que le prévoyait à l'époque Jean-Baptiste Marie Pierre, directeur de l'académie royale de peinture.

La commande comprenait alors 11 tableaux, réalisés par les peintres de l'académie royale, représentant le meilleur des



Saint-Louis sacré par l'évêque de Soissons - Charles-Amédée Van Loo



Saint-Louis servant les malades et les pauvres - Du Rameau

artistes français de l'époque. De ces 11 tableaux, 9 sont encore présents dans la chapelle.

[Pour participer à la restauration des tableaux de la chapelle Saint Louis](#), vous pouvez faire parvenir vos dons :

> [Par chèque](#) à l'ordre du diocèse aux armées françaises et adressé à la direction de l'aumônerie militaire, 20 bis rue Notre-Dame des champs, 75006 Paris.

> [Par virement](#) sur le compte du diocèse aux armées françaises IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 6589 554

Merci d'indiquer au dos de votre chèque - ou dans l'objet de votre virement - que votre don est destiné à la restauration des tableaux de la chapelle Saint Louis

Délégation EuroDéfense-France

Déléguée : Nathalie de Kaniv
Adresse postale : Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07
Tel/Fax : +33 (0)1 44 42 42 15
Mail : eurodefense-france@wanadoo.fr
Tel. Mobile : +33 (0) 6 64 90 36 69